

L'économie bleue en Afrique : Guide pratique





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

L'économie bleue en Afrique : Guide pratique

Clause de non-responsabilité

Le contenu de cette publication n'implique de la part du Secrétariat général des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ou de toute autre instance, bureau affilié, organe subsidiaire ou agent des Nations Unies, y compris les bureaux et commissions régionaux ou les individus agissant à titre officiel au nom des Nations Unies, aucune prise de position ou reconnaissance officielle des pays, territoires ou zones maritimes, ni tracés de frontières. Comme le précisent les conditions d'utilisation des sites Internet de l'Organisation des Nations Unies, les vues exprimées dans cet ouvrage ne correspondent pas nécessairement à celles de l'ONU ou de ses États membres.

PHOTO DE COUVERTURE

La photo de couverture est libre de droits. Ce cliché, de Philippe Murcia, représente le port d'Ehoala à Tolagnaro (Fort Dauphin), au sud-est de Madagascar.

Pour commander *L'économie bleue en Afrique : Guide pratique par la Commission économique pour l'Afrique* par la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter :

Publications
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél : +251 11 544-9900
Fax : +251 11 551-4416
E-mail : ecainfo@uneca.org
Web : www.uneca.org

© 2016 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie
Tous droits réservés
Première édition : mars 2016

ISBN: 978-99944-68-37-9
e-ISBN: -978-99944-68-99-7

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004.
Imprimé sur du papier sans chlore.

Sommaire

Acronymes et abréviations	vii
Avant-propos	xi
Remerciements	xiv
Introduction	1
Objectif du Guide pratique	1
L'économie bleue en Afrique	2
Première Partie: Poser les bases d'une politique de développement	13
Développement durable et bien-être en Afrique : changer les paradigmes	15
Situation actuelle	15
Enjeux	16
Opportunités	18
Orientations politiques	23
Considérations géopolitiques	26
Situation actuelle	26
Enjeux	26
Opportunités	27
Conclusion	30
Orientations politiques	34
Favoriser l'insertion sociale	35
Situation actuelle	35
Enjeux	37
Opportunités	38
Orientations politiques	41

Intégrer le changement climatique et la durabilité environnementale dans les réflexions	43
Situation actuelle	43
Enjeux	45
Opportunités	47
Orientations politiques	51
Le cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour l'économie bleue	53
Situation actuelle	53
Enjeux	53
Opportunités	57
Orientations politiques	61
Deuxième Partie: Vers une politique efficace de l'économie bleue	67
Un guide d'étapes	69
Vers une politique de l'économie bleue	69
Partenariats pour des initiatives « bleues » porteuses de transformation	91
Situation actuelle	91
Enjeux	92
Opportunités	93
Orientations politiques	95
Communication et diffusion	97

Figures, tableaux, encadrés et études de cas

Figures

Figure 1: Flux financiers entrant et sortant d'Afrique (2010) en référence aux IDE, à l'APD et aux transferts de fonds	4
Figure 2 : Cadre réglementaire en vigueur	8
Figure 3 : Le cadre réglementaire optimal de l'économie bleue	9
Figure 4 : Liens entre l'économie bleue et les ODD	11
Figure 5 : Outils, concepts et piliers de l'économie bleue	20
Figure 6: Situation des îles Hanish entre l'Érythrée et le Yémen	29
Figure 7 : La frontière maritime entre l'Érythrée et le Yémen	29
Figure 8. Menaces climatiques et environnementales, leurs impacts, et mesures en faveur de la résilience	46
Figure 9. Séquences et étapes du processus d'élaboration d'une politique de l'économie bleue	69
Figure 10. Madagascar et ses sites pionniers du développement bleu	84

Tableaux

Tableau 1 : Principaux services rendus par les écosystèmes et secteurs de l'économie bleue	6
---	---

Encadrés

Encadré 1: Les indicateurs innovants de l'économie	22
Encadré 2: Eaux transfrontalières et économie bleue	63

Études de cas

Étude de cas 1: Exemple de délimitation de frontières maritimes : l'arbitrage entre l'Érythrée et le Yémen	28
Étude de cas 2: Exemples de développement conjoint	30
Étude de cas 3: Un exemple de coopération régionale pour contrer les menaces : CFIM3	32
Étude de cas 4: La Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (ZOPACAS)	33
Étude de cas 5: L'association des femmes TRY Oyster en Gambie	40
Étude de cas 6: Opportunités et contraintes liées au carbone bleu	49
Étude de cas 7: La Zone	58
Étude de cas 8: Accès aux ressources situées dans la zone internationale des fonds marins — l'exemple de Nauru	59
Étude de cas 9: Options institutionnelles à disposition des pays pour favoriser la coordination	64
Étude de cas 10: Le modèle norvégien de gouvernance du gaz et du pétrole	75
Étude de cas 11: L'économie bleue au service d'un tourisme durable	77
Étude de cas 12: Les avantages découlant des accords sur les poissons	80
Étude de cas 13: Madagascar et le développement bleu	81
Étude de cas 14: La politique d'énergies océaniques de la Corée du Sud	85
Étude de cas 15: Coopération scientifique	95

Acronymes et abréviations

ACTT	Autorité de coordination du transport de transit (dans le Corridor Nord)
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
AIE	Agence internationale de l'énergie
AMP	Aires marines protégées
APD	Aide publique au développement
APP	Accord de partenariat de pêche
BAfD	Banque africaine de développement
BAP	Meilleures pratiques disponibles
BAT	Meilleures technologies disponibles
BBC	British Broadcasting Corporation
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BNB	Bonheur national brut
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (South Africa)
BSR-AE	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est de la Cenua
CADM	Centre africain de développement minier
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAPC	Centre africain pour la politique en matière de climat
CCEAWM	Conférence continentale sur l'emploi des femmes africaines dans le secteur maritime
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCTTFA	Agence de facilitation du transport de transit du Corridor central
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CDB	Convention sur la diversité biologique
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEMLAWS	Centre pour le droit maritime et la sécurité (Afrique)
CEN-SAD	Communauté des États Sahélo-sahariens
CENUA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
CFIM3	Centre régional de fusion des informations maritimes
CIE	Comité intergouvernemental des experts
CLPC	Commission des limites du plateau continental

Acronymes et abréviations

CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
COAST	Actions coordonnées pour un tourisme durable
COI	Commission de l’océan Indien
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
COP	Conférence des parties
CPS	Communauté du Pacifique
CUA	Commission de l’Union africaine
DPSIR	Menaces-pressions-état-impacts-réponse (modèle conceptuel)
DSMP	Projets miniers en eau profonde
DWF	Flotte de grande pêche
DWFN	Pays de pêche hauturière
EDBM	Economic Development Board of Madagascar (Bureau de développement économique de Madagascar)
EEB	Économie des écosystèmes et de la biodiversité
EES	Évaluation environnementale stratégique
EFTV	Enseignement et formation technique et professionnelle
EIE	Évaluation des impacts environnementaux
EVP	Équivalent 20 pieds
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
GIEC	Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GS	Épargne véritable
HASSMAR	Haute Autorité chargée de la coordination de la sécurité maritime, de la sûreté maritime et de la protection de l’environnement marin (Sénégal)
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
INPOH	Instituto Nacional de Pesquisas Oceânicas e Hidroviárias (Brésil)
IPV	Indicateur de progrès véritable

ISA	Autorité internationale des fonds marins
KPI	Indicateurs de performance
M&E	Suivi & évaluation
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MDP	Mécanisme de développement propre
NCA	Comptabilisation du capital naturel
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NSMA	Autorité des fonds marins de la République de Nauru
ODD	Objectif de développement durable
OIG	Organisation intergouvernementale
OIO	Océan indien occidental
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PANA	Programme national d'adaptation au changement climatique
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PEID	Petits États insulaires en développement
PEM	Planification de l'espace maritime
PIB	Produit intérieur brut
PNA	Parties à l'Accord de Nauru
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
RD	Recherche et développement
REDD	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts
REFLECS3	Centre régional de fusion des informations et d'application de la loi pour la sécurité et la sécurité en mer
SAMOA	Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement
SMIUA	Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine
STMP	Plan directeur pour un tourisme durable
TAE	Total autorisé de l'effort de pêche
TEST	Transfert de technologies environnementales
TOWA	Association des femmes TRY Oyster
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Acronymes et abréviations

UMA	Union du Maghreb arabe
UNDOALOS/OLA	Division des affaires maritimes et du droit de la mer (Nations Unies)/bureau des affaires juridiques
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UN-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
VCS	Norme de vérification du carbone
VMA	Vision minière pour l'Afrique
WAVES	Comptabilisation de la richesse naturelle et valorisation des systèmes écosystémiques
ZEE	Zone économique exclusive
ZOPACAS	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud

Avant-propos

Le « monde bleu » se compose en Afrique d'un vaste réseau de lacs, de rivières et d'étendues marines riches en ressources naturelles. Trente-huit des 54 pays que compte l'Afrique sont des États côtiers. Plus de 90 % des importations et des exportations africaines transitent par la mer, et plusieurs des corridors commerciaux les plus stratégiques de la planète sont situés en Afrique, renforçant le poids géopolitique du continent. Les eaux territoriales sous juridiction africaine totalisent quelque 13 millions de kilomètres carrés, et le plateau continental s'étend sur environ 6,5 millions de km². Avec une superficie d'à peine 1 850 km², Maurice est l'un des plus petits pays d'Afrique et au monde, mais ses eaux territoriales en font un pays de 1,9 million de km², la taille de l'Afrique du Sud. Autrement dit, sous la mer existe une autre Afrique. C'est donc à juste titre que l'Union africaine qualifie l'économie bleue de « nouvelle frontière de la renaissance de l'Afrique ».

Les étendues marines et aquatiques de l'Afrique deviennent un thème incontournable du discours politique ; les ressources naturelles qu'elles recèlent sont largement sous-exploitées, mais leur contribution potentielle à un développement durable et inclusif est désormais reconnue. Le « monde bleu » est plus qu'un paramètre de l'économie — il appartient au patrimoine géographique, social et culturel de l'Afrique. Pour le mettre au service de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain, il importe de mieux réaliser les immenses potentialités d'un investissement et d'un réinvestissement dans les domaines marin et aquatique du continent, et les bénéfices à tirer du paradigme d'un développement bleu durable qui tournerait le dos aux prélèvements illégaux, à la dégradation de l'environnement et à l'épuisement des ressources naturelles. Exploitée à fond et correctement gérée, l'économie bleue peut constituer une source de richesse capitale, et catapulter le continent sur la voie du développement durable.

Les économies africaines continuent de croître à un rythme remarquable, grâce notamment à l'exploitation et à la commercialisation des abondantes ressources naturelles terrestres dont est doté le continent. Mais il faut penser autrement si l'on veut convertir cette croissance en progrès durable, associant répartition inclusive de la richesse et respect de l'environnement, et prenant en considération les plus grandes exigences sociales. Cette ambition implique aussi la création d'emplois de qualité pour répondre à la croissance démographique, grâce à une diversification de l'économie et à des stratégies explorant les

nouvelles frontières du développement et de l'innovation. L'économie bleue en offre l'occasion. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime par exemple que l'énergie renouvelable des océans pourrait satisfaire 400 % de la demande mondiale actuelle d'électricité. En 2010, selon d'autres estimations, le chiffre d'affaires des activités liées au monde de la mer s'est élevé à 1 500 milliards d'euros, et il se montera chaque année à 2 500 milliards d'euros à l'horizon 2020. L'Afrique doit à l'évidence adopter des stratégies holistiques et cohérentes pour exploiter le plein potentiel de l'économie bleue.

L'économie bleue peut jouer un rôle essentiel dans la transformation structurelle de l'Afrique, la croissance économique durable et le développement social. Elle concerne toutes les étendues d'eau, y compris les lacs, les cours d'eau et les nappes souterraines, sans oublier les mers et les côtes. Les principales branches de l'activité économique de l'Afrique basée sur les ressources marines et aquatiques sont aujourd'hui la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, le secteur portuaire, le secteur minier et le secteur de l'énergie. Mais l'approche de l'économie bleue insiste aussi sur les interconnexions entre ces activités et les autres secteurs, elle prend en compte les filières émergentes et porteuses d'avenir, et elle intègre d'importantes considérations sociales comme l'égalité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, la réduction de la pauvreté, la préservation des ressources ou encore la création d'emplois.

L'approche du développement de l'économie bleue que nous prôtons dans ce Guide pratique se fonde sur un usage durable et une gestion conservatoire des écosystèmes aquatiques et marins et des ressources qui leur sont associées. Elle se réfère aux principes d'équité, de faible bilan carbone, d'efficacité énergétique, d'inclusion sociale et de développement sur une base élargie, avec la création d'emplois comme centre de gravité. Elle mise sur un processus déterminé de coopération et d'intégration régionales, elle considère la transformation structurelle du continent comme un impératif du développement de l'Afrique, et elle préconise une rupture totale avec les modèles de développement enclavé. Au contraire, en améliorant ses connexions avec les autres secteurs d'activité, l'économie bleue consacre les secteurs liés aux mers et aux eaux comme chaînon des services écosystémiques intégrés, basé sur l'exploitation des ressources biologiques et non biologiques, au bénéfice de tous les États qu'ils soient côtiers, insulaires ou enclavés.

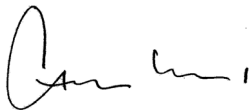
Ses ressources biotiques doivent inciter l'Afrique à développer la pêche, l'aquaculture et la mariculture, et elles ouvrent de prometteuses perspectives aux industries chimiques, pharmaceutiques et cosmétiques. L'extraction minière et les nouvelles sources d'énergie sont les fondements d'une industrialisation

basée sur l'exploitation des ressources naturelles, et elles placent l'Afrique au cœur du commerce mondial des produits à valeur ajoutée, au lieu du rôle de simple fournisseur de matières premières brutes. Au cœur de ce scénario figure la nécessité de moderniser la logistique et le transport maritimes, les infrastructures portuaires et ferroviaires. Il s'agit d'améliorer leur fiabilité et leur efficacité, avec le souci de tisser des liens entre l'économie du continent et les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales, tout en promouvant le tourisme et les activités de loisirs, pour ne citer que ces secteurs.

L'Afrique offre de salutaires exemples de coopération aboutie entre pays maritimes, côtiers et riverains, ou de résolution pacifique des litiges. Ces modèles comptent des cas de délimitations et démarcations transnationales du domaine maritime. Une approche collaborative de la mise en œuvre de l'économie bleue permettra une formulation commune d'une vision partagée de la transformation socioéconomique du continent.

L'approche de l'économie bleue comme moteur du développement est inscrite dans le projet de l'Union africaine intitulé « Agenda 2063 — L'Afrique que nous voulons ». Nous observons que de plus en plus d'États africains formulent des stratégies d'économie bleue pour diversifier leurs économies et catalyser la transformation socioéconomique, en se basant sur leur expérience acquise de mise en œuvre des principes de l'économie verte pour une transition vers une économie bas carbone.

Ce Guide pratique se propose d'aider, étape par étape, les États membres de l'Afrique à mieux intégrer l'économie bleue dans leurs stratégies, politiques et lois nationales. Une contribution qui arrive à point nommé pour aider le continent à explorer sa « nouvelle frontière ».



Carlos Lopes

Secrétaire général adjoint des Nations Unies

Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Remerciements

Ce *Guide pratique de l'économie bleue en Afrique* est le fruit du travail et des efforts collectifs d'experts africains et internationaux dans les domaines de la politique, de la gouvernance, de l'économie, du droit maritime, de la géologie et des mines, de l'environnement et du développement. Ces spécialistes viennent du secteur public, de la société civile, du monde universitaire, des organismes intergouvernementaux et développementalistes africains, ainsi que des Nations Unies.

Le comité intergouvernemental des experts (CIE) du Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Est (BSR-AE) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Cenua) a supervisé l'ouvrage avec le concours de la Division des initiatives spéciales (DIS) de la Cenua, et notamment du Centre africain de développement minier (CDAM) et du Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC).

Le Guide pratique a été réalisé selon la méthode dite « Book Sprints », qui permet la rédaction, l'édition et la publication d'un livre en cinq jours. Cette plate-forme d'écriture rassemble spécialistes et experts autour d'un animateur pour la rédaction collective d'un livre. Les animatrices étaient Laia Ros et Faith Bosworth ; l'éditrice, Teresa Castle ; les illustrations ont été réalisées par Henrik Van Leeuwen et Kristina Thygesen ; et le livre a été mis en page par Julien Taquet. Clever Mafuta, du GRID-Arendal, est à l'origine de l'encadré 2 consacré aux eaux transfrontalières et à l'économie bleue. La version française de ce Guide a été réalisée par Catherine Nallet-Lugaz (traduction) et Christian Lionet (concordance et révision).

Ce Guide pratique a été co-rédigé selon la méthode « Book Sprints » à Ruvavu (Rwanda) du 23 au 27 novembre 2015, avec la participation des experts suivants : Antonio Pedro (Cenua), Daya Bragante (Cenua), Frank Rutabingwa (Cenua), Geoffrey Manyara (Cenua), Iris Monnereau (Université des West Indies), Jeff Stark (consultant), Kaiser Gonçalves de Souza (Cenua), Kamal-Deen Ali (CEMLAWS Afrique), Kristina Thygesen (GRID-Arendal), Philippe Murcia (consultant), Lea Brilmayer (Université de Yale), Samuel Kame-Domguia (CUA), Vita Onwuasoanya (UNDOALOS/OLA), Yannick Beaudoin (GRID-Arendal), et Yohannes G. Hailu (Cenua).

Ce Guide pratique se veut évolutif. La mise en œuvre de ses recommandations induira de nouveaux enseignements et d'autres bonnes pratiques qui émergeront de l'engagement des pays dans le processus de l'économie bleue. L'ouvrage s'adresse aux décideurs et à toutes les parties prenantes pour leur proposer des lignes directrices précises et simples et les aider à mettre leurs politiques en phase avec le concept de l'économie bleue.

Introduction

Objectif du Guide pratique

Le comité intergouvernemental des experts (CIE) du Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Est de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a tenu sa 19e session du 2 au 5 mars 2015 à Tananarive (Madagascar), sur le thème « Exploiter l'économie bleue pour le développement de l'Afrique de l'Est ». La réunion a appelé les pays africains à intégrer dans toute la mesure du possible l'économie bleue dans leurs stratégies de développement nationales et régionales.

Dans le contexte africain, l'économie bleue concerne à la fois le milieu marin et les eaux douces. Elle comprend les océans et les mers, les rivages et les berges, les lacs, les cours d'eau et les nappes souterraines. Elle embrasse un éventail d'activités, directes ou dérivées, qui vont de la pêche à l'exploitation minière sous-marine en passant par l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie ou la bioprospection.

Le séminaire de Tananarive a invité les États à se doter des institutions nécessaires et des moyens adéquats pour mieux exploiter le potentiel de l'économie bleue. La réunion a souligné l'importance de la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine (SMIUA) pour l'horizon 2050, un document comprenant la Charte africaine du transport maritime.¹ Afin d'accélérer la mise en œuvre de cette stratégie et, dans le même temps, d'approfondir l'approche des différents cadres internationaux concernés, à l'instar de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) ou la Convention de Montego Bay, le séminaire a demandé au comité des experts de publier un guide pratique de l'économie bleue en Afrique.

En phase avec les décisions de la 19e session du CIE, ce Guide pratique a pour principal objet d'offrir un mode d'emploi, étape par étape, de l'introduction de l'économie bleue dans toutes les politiques nationales, régionales, continentales, de même que dans tous les plans, lois et règlements. Le guide recense toutes les solutions actuellement offertes aux stratégies du développement durable et de l'économie bleue en Afrique. Il s'adresse aux États africains, aux communautés économiques régionales (CER), aux conventions maritimes régionales et aux organisations intergouvernementales (OIG). Il ambitionne d'approfondir la

1 <http://pages.au.int/maritime/documents/2050-aim-strategy> (consulté le 27 novembre 2015)

compréhension du concept de l'économie bleue auprès de tous les acteurs concernés, y compris les États insulaires, côtiers et enclavés², en quête de transformation structurelle de leur économie, de croissance et de progrès social durables. Le Guide pratique appuiera les travaux du Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC), qui veut Organiser la résilience au changement climatique et sécuriser les chances de développement des petits États insulaires en développement ; et ceux du Centre africain de développement minier (CADM) dans le cadre de la Vision minière pour l'Afrique (VMA).

Le guide pratique comporte une introduction et trois parties : la première partie plante le décor de la politique de développement ; la deuxième expose les processus et le profil d'une politique efficace de l'économie bleue ; et la troisième partie évoque les interférences des autres facteurs économiques.

Le Guide pratique met tout particulièrement l'accent sur les activités et les filières liées aux mers et océans.

L'économie bleue en Afrique

L'environnement mondial

Plus de 70 % de la surface du globe est recouverte d'eau. L'eau est à l'origine de la vie. La moitié de la population mondiale vit à moins de 60 kilomètres de la mer, et les trois quarts des grandes villes sont situées sur les côtes. Les océans, les mers et les cours d'eau sont une source de richesses essentielle, qui procure des milliers de milliards de dollars (USD) de biens et de services.³ Les océans et les eaux de source assurent subsistance et emplois à des millions de personnes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que le poisson apporte à 4.2 milliards d'individus plus de 15 % des protéines animales qu'ils consomment.⁴ Dans le commerce international, 90 % des marchandises sont transportées par mer.⁵ Les océans jouent également un rôle essentiel dans la régulation du climat et des écosystèmes côtiers, tels les

2 La terminologie de la CNUDM utilise l'expression « États enclavés » (land-locked), et celle de la SMIUA parle d'« États sans littoral » (landly connected).

3 http://www.unep.org/urban_environment/issues/coastal_zones.asp (consulté le 27 novembre 2015).

4 FAO, 2014. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*.

5 <http://www.ics-shipping.org/shipping-facts/shipping-and-world-trade> (consulté le 27 novembre 2015).

massifs de palétuviers, les forêts de laminaires, les herbiers ou les marais salants, et ils permettent de stocker et de séquestrer le carbone de l'atmosphère.⁶

Le marché mondial des biotechnologies marines à l'horizon 2022 est estimé à 5.9 milliards USD. Il est tiré par les investissements croissants dans la recherche en biotechnologie marine et par l'augmentation de la demande de produits marins naturels.⁷ La biologie est cruciale pour la création de nouveaux produits alimentaires, pharmaceutiques, biologiques et cosmétiques.

Pour satisfaire la demande mondiale croissante en énergie, le pétrole et le gaz resteront la principale source d'énergie pendant une bonne partie du XXI^e siècle. Depuis les années 1950, l'extraction des hydrocarbures au large des côtes s'est considérablement développée. Aujourd'hui, près de 30 % du pétrole et du gaz dans le monde proviennent de gisements sous-marins, et cette proportion devrait encore augmenter dans l'avenir.⁸

Les perspectives du continent africain

L'Afrique se développe rapidement et a réalisé d'impressionnants progrès. Au cours de la dernière décennie, le continent a enregistré une croissance de son PIB de 4 % à 5 %, malgré un environnement international économique et financier difficile.⁹ Six des dix économies mondiales qui croissent le plus rapidement se trouvent en Afrique.¹⁰

Bien qu'il soit abondamment doté en ressources naturelles, le continent reste affecté à grande échelle par la pauvreté, et 46 % de sa population vit dans l'extrême pauvreté. Or, l'Afrique comptera pour beaucoup dans la croissance exponentielle de la population mondiale au XXI^e siècle : à l'horizon 2050, le quart de la population de la planète sera originaire d'Afrique.¹¹ En outre, la croissance économique ne s'est généralement pas accompagnée de progrès sociaux conséquents ni d'une transformation structurelle de l'économie. Si le continent voit émerger une classe moyenne qui s'élargit, une grande partie de la population reste sans emploi, et les différents groupes souffrent d'une

6 Lutz, S.J., and A.H. Martin, 2014. GRID-Arendal. Fish Carbon: Exploring Marine Vertebrate Carbon Services.

7 <http://www.marketresearchstore.com/report/global-marine-biotechnology-market-outlook-trends-forecast-35868> (accessed 27 November 2015)

8 http://www.modec.com/about/industry/oil_gas.html (consulté le 27 novembre 2015).

9 CENUA, 2015. Perspectives économiques de l'Afrique 2015.

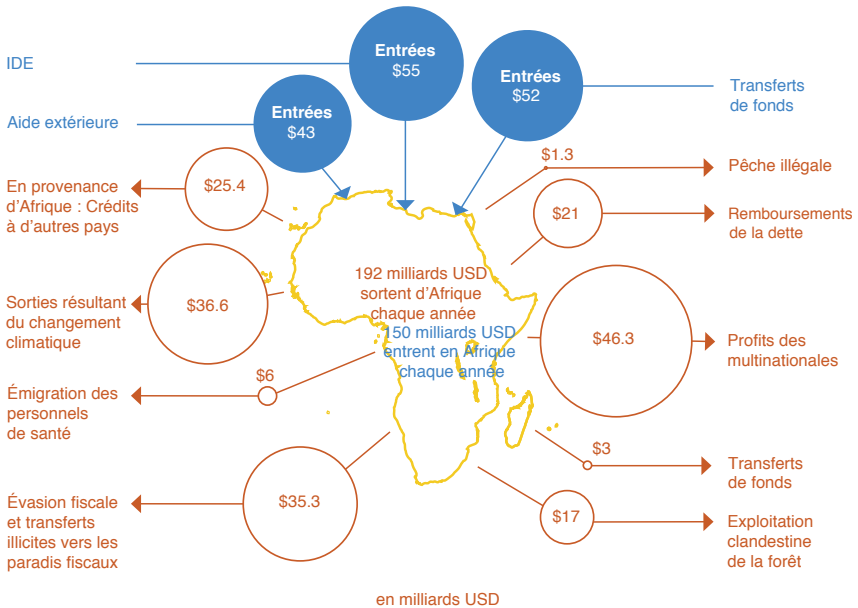
10 Fonds monétaire international (FMI), 2014. Perspectives de l'économie mondiale.

11 SMIUA 2050, Union africaine.

Introduction

très inégale répartition des richesses. Entre autres causes, le détournement chaque année de quelque 42 milliards USD consécutif à la pêche illégale et à l'exploitation clandestine de la forêt. Des États ou des territoires insulaires abritent des paradis fiscaux. La figure 1 schématise les flux financiers qui entrent en Afrique ou qui en émanent, y compris les flux engendrés par les activités liées à l'économie bleue.

Figure 1: Flux financiers entrant et sortant d'Afrique (2010) en référence aux IDE, à l'APD et aux transferts de fonds



Source : données de l'audit KPMG, Banque mondiale, British Broadcasting Corporation (BBC), Health Poverty Action, Jubilee Debt Campaign, World Development Movement, AFRODAD, Amis de la terre-Afrique, Réseau justice fiscale, Mouvement populaire pour la santé, War on Want, Community Working Group on Health Zimbabwe, Medacta, Healthworkers4All Coalition, GroundWork, Amis de la terre Afrique du Sud, Amis de la terre Mozambique.

L'Afrique est abondamment dotée en ressources naturelles — biologiques ou non — telles que l'eau, la flore et la faune, y compris ses stock de poissons, les minéraux et les hydrocarbures. À noter que 38 des 54 pays africains sont des États côtiers.

Les zones maritimes sous juridiction africaine s'étendent sur quelque 13 millions de kilomètres carrés, y compris les eaux territoriales, les zones économiques exclusives (ZEE), et un plateau continental d'environ 6.5 millions de km² (dont l'exploitation est placée sous la juridiction des États côtiers attenants).¹² Le continent dispose ainsi de vastes ressources océaniques susceptibles de contribuer au développement durable des États africains. Les lacs d'Afrique ont par ailleurs une superficie d'environ 240 000 km².¹³

Le commerce international est un facteur économique important pour les pays africains, dont plus de 90 % des importations et des exportations transitent par mer.¹⁴ Les poissons de mer et d'eau douce sont un apport vital à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains. La pêche fournit un revenu à plus de dix millions d'entre eux.¹⁵

L'exploitation des mers et des océans s'intensifie dans plusieurs secteurs de l'économie. Conjugée aux impacts du changement climatique, cette intensification accroît la pression sur le milieu marin. Par ailleurs, une large proportion des Africains vivent dans les zones côtières. Comme la plupart des pays côtiers enregistrent une croissance rapide de leur population, une urbanisation accélérée et une migration de leurs habitants vers les côtes, avec les effets induits de ces mutations sur la croissance socioéconomique, ces pays expérimentent un bouleversement de leur espace côtier, avec une pression accrue sur les ressources marines. Cette situation, combinée aux possibilités des nouvelles technologies, a sensibilisé les différents acteurs à la nécessité d'une gestion durable des mers et plans d'eau, considérés comme des « vecteurs de développement ». Cette prise de conscience est à l'origine du concept de l'économie bleue.

Plusieurs autres menaces pèsent sur l'économie bleue, comme la piraterie et la violence armée, le trafic des êtres humains, le trafic d'armes et le trafic de drogue, sans compter les menaces « naturelles » comme les tsunamis et les ouragans, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans. La surpêche provoquée par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et d'autres pratiques de pêche non durables posent également de sérieux problèmes à l'Afrique, de même que la pollution et la destruction des habitats naturels.

12 GRID-Arendal, 2015. La superficie des espaces maritimes africains est calculée à partir de données brutes non publiées.

13 Ibid., 2015. La superficie des lacs africains est calculée à partir de données brutes non publiées.

14 SMIUA 2050, Union africaine.

15 FAO, 2014. La Valeur des pêches africaines, circulaire sur les pêches et l'aquaculture 1093.

Le concept de l'économie bleue

L'économie bleue en Afrique concerne toutes les étendues d'eau et les rives, qu'il s'agisse des océans et des mers, des côtes, des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraines. Elle implique une série d'activités économiques telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bioprospection et toutes les filières du secteur minier sous-marin (tableau 1).

Tableau 1 : Principaux services rendus par les écosystèmes et secteurs de l'économie bleue

Typologie des services	Filières de l'économie bleue
Récolte des ressources aquatiques vivantes (poissons, fruits de mer et crustacés, végétaux, et produits de la biotechnologie marine)	Pêche (en eaux intérieures, côtière et hauturière) Aquaculture Mariculture Recherche pharmaceutique, chimique, cosmétique, génétique
Extraction de ressources non biologiques et production de nouvelles ressources énergétiques	Exploitation minière sous-marine Gisements sous-marins d'hydrocarbures Énergies renouvelables Récolte de sel Extraction côtière de sable, gravier et autres matériaux de construction
Commerce et échanges sur les mers, les océans et les cours d'eau et leurs rivages	Transport maritime et services dérivés Infrastructures portuaires Construction et réparation navales Transport fluvial Tourisme et loisirs
Protection de l'environnement	Protection des côtes Protection de l'écosystème Protection des eaux
Valeurs culturelles et religieuses	Pratiques culturelles et religieuses
Savoir et information	Recherche biophysique, socioéconomique et politique

Source : auteurs.

Le concept de l'économie bleue assume que la bonne santé des eaux douces et des écosystèmes océaniques ouvre la voie à une économie basée sur l'eau et qu'elle garantit aux îles et aux pays côtiers comme aux pays enclavés le bénéfice de leurs ressources naturelles. Il requiert aussi une approche intégrée, holistique

et participative incluant la dimension du progrès social dans l'utilisation et la gestion durables des ressources de l'économie bleue dans une Afrique plurielle. Le cadre de l'économie bleue est donc destiné à dépasser l'approche sectorielle classique pour privilégier une approche multisectorielle, intégrée et participative, à de multiples niveaux.

La figure 2 illustre l'approche de l'économie bleue qui prévaut actuellement dans de nombreuses juridictions, tandis que la figure 3 propose un cadre réglementaire optimal de l'économie bleue. Le cadre actuel de l'économie bleue repose sur une approche sectorielle linéaire et compartimentée qui introduit peu de passerelles, de liens ou de synergies entre les différents niveaux d'intervention (planétaire, international et national), et guère davantage entre les différents secteurs concernés. Le nouveau cadre de l'économie bleue privilégie une approche intégrée, systémique, dynamique, inclusive et participative des écosystèmes, qui cantonne les barrières sectorielles au niveau de la gouvernance et qui brasse les dimensions environnementale, sociale et économique de toutes les activités impliquées dans l'économie bleue.

L'économie bleue s'appuie sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Cette méthode est centrée sur l'écosystème et intègre les principes du développement durable énoncés dans le rapport des Nations Unies *Une Économie verte dans un Monde bleu*. Le rapport prend en compte les trois piliers (environnemental, économique et social) de la durabilité mis en exergue dans le document final de Rio+20, *L'Avenir que nous voulons* (2012), ainsi que le programme quinquennal d'action des Nations Unies 2012-2016¹⁶.

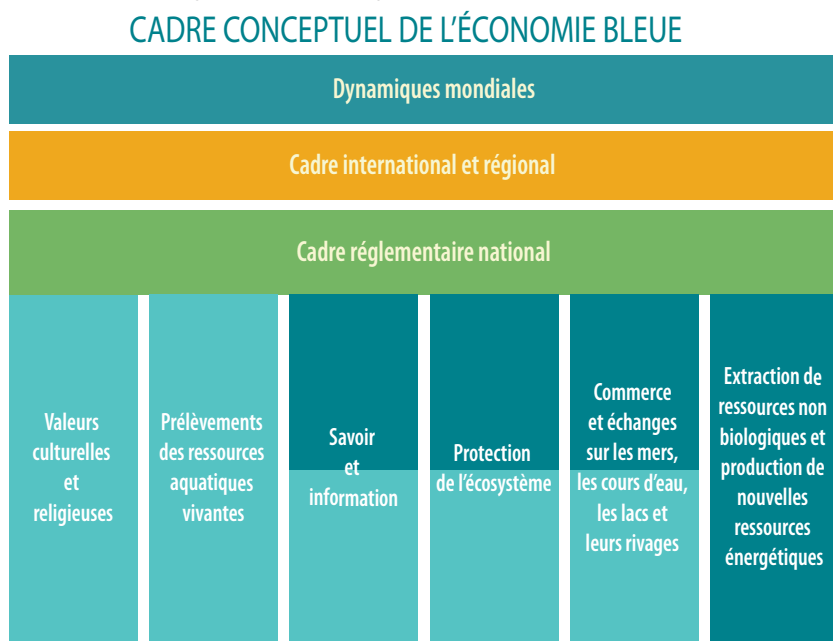
L'économie bleue promeut la conservation des écosystèmes aquatiques et marins, l'utilisation et la gestion durables des ressources qu'ils abritent, et elle se fonde sur les principes d'équité, de développement avec faible émission de carbone, d'efficacité énergétique et d'inclusion sociale. Le concept intègre les filières de l'économie bleue en incluant la dimension sociale de l'amorce d'une transformation structurelle de l'Afrique ; il prône le développement intégré, ainsi qu'une meilleure coopération et coordination régionales des politiques.

L'Union africaine (UA) joue un rôle crucial dans le déploiement et la mise en œuvre de la politique de l'économie bleue. Pendant la dernière décennie, la Commission de l'UA (CUA) a élargi à l'échelle de l'Afrique le consensus quant au rôle critique que l'économie bleue peut jouer pour impulser la transformation

16 <http://www.unep.org/greeneconomy/AboutGEI/WhatisGEI/tabid/29784/Default.asp> (consulté le 27 novembre 2015).

structurelle du continent au cours de la prochaine décennie. Elle est au cœur de la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine (SMIUA), qui qualifie l'économie bleue de « nouvelle frontière de la Renaissance africaine ». L'économie bleue occupe de même une place centrale dans l'Agenda 2063 de l'UA, où elle a été unanimement déclarée comme « le futur de l'Afrique » et reconnue comme catalyseur de la transformation socioéconomique. En 2015, l'UA a lancé la Journée africaine des mers et des océans, désormais célébrée le 25 juillet, ainsi que la Décennie des mers et océans 2015-2025, symboles de ralliement à la cause de l'économie bleue.¹⁷

Figure 2 : Cadre réglementaire en vigueur



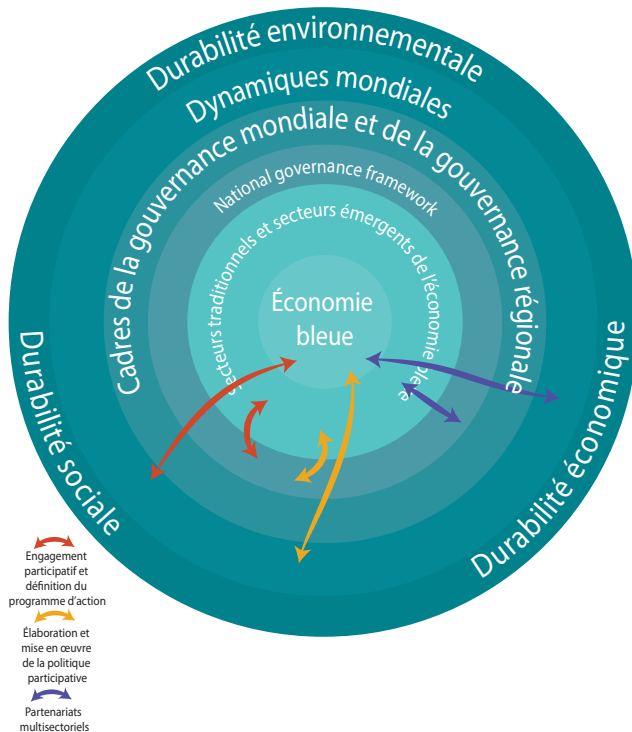
Source : Auteurs

17 Document de décision de l'UA, 22e session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement, relatif à l'adoption et à la mise en œuvre de la SMIUA. (consulté le 27 novembre 2015).

Les communautés économiques régionales (CER), les organisations intergouvernementales (OIG) et les États commencent à réaliser l'importance de l'économie bleue, et plusieurs d'entre eux élaborent des stratégies en la matière. La Commission de l'Océan indien (COI), qui compte quatre États africains, élabore ainsi pour ses membres un plan d'action de l'économie bleue. Au niveau national, des stratégies de l'économie bleue sont mises en œuvre, mais dans quelques pays seulement. Maurice et les Seychelles ont engagé des politiques communes de l'économie bleue en les dotant de cadres institutionnels, et l'Afrique du Sud élabore sa propre stratégie de l'économie bleue.

Figure 3 : Le cadre réglementaire optimal de l'économie bleue

RECOMMANDATION DE CADRE POUR L'ÉCONOMIE BLEUE



Source : Auteurs

Les Nations Unies ont introduit le développement des océans au nombre de leurs objectifs de développement durable (ODD). L'ODD 14 notamment vise à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». En outre, l'économie bleue concerne par de multiples connexions la plupart des ODD. Les ressources aquatiques et marines jouent un rôle crucial dans un éventail de secteurs économiques qui procurent des revenus et des opportunités d'emploi pour mettre fin à la pauvreté (ODD 1). La figure 4 fournit une liste non exhaustive des connexions entre l'économie bleue et les 17 objectifs de développement durable.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Cenua) a commencé à aider les CER, les OIG et les États à déployer des économies bleues. Elle coopère avec différents partenaires, y compris l'UA, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque africaine de développement (BafD) pour donner à l'économie bleue une place prioritaire dans les débats sur l'avenir économique du continent.

Le chemin parcouru par l'Afrique pour adopter une approche de l'économie bleue reflète la prise de conscience de son importance au niveau planétaire. Cette sensibilisation crée l'occasion d'établir une coopération internationale, régionale et bilatérale incluant des partenariats entre les secteurs publics et les secteurs privés, ainsi que des partenariats public-privé (PPP).

Figure 4 : Liens entre l'économie bleue et les ODD

GAINS potentiels d'un bon développement de l'économie bleue	Objectifs de développement durable	EFFETS NÉGATIFS potentiels d'un mauvais développement de l'économie bleue
Amélioration des revenus et création d'emplois	1 Éliminer la pauvreté 	Conflits territoriaux, marginalisation
Accroissement de la production alimentaire durable Amélioration de la distribution alimentaire	2 Éliminer la faim 	Augmentation du gaspillage alimentaire Marchandisation nocive de la nourriture
Meilleure qualité de l'eau Meilleur financement des services de santé Sécurité professionnelle renforcée des marins	3 Bonne santé 	Pollution Pertes de revenus pour le pays
Renforcement des infrastructures de savoir Meilleur financement du secteur éducatif Renforcement des qualifications	4 Éducation de qualité 	Délocalisation des emplois qualifiés Réticence à investir localement dans la formation et l'éducation exode des cerveaux
Promotion de l'égalité des droits aux ressources de l'économie Meilleure participation à la prise de décision	5 Égalité des sexes 	Creusement des inégalités salariales Généralisation du fossé entre les revenus
Financement accru de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement distribution d'eau d'origine locale	6 Accès à l'eau propre et à l'assainissement 	Pollution de l'eau Absence d'eau d'origine locale dans la distribution
Meilleur accès aux énergies renouvelables Élargissement des connaissances de base pour la construction et l'entretien des infrastructures	7 Énergie propre et abordable 	Recours accrus aux sources d'énergie carbonées Déplacements de populations Impacts environnementaux
Création d'emplois Diversification de l'économie	8 Travail décent 	Concentration des richesses Dépendance excessive à la croissance quantitative
Amélioration des infrastructures Progrès technologiques	9 Industrie, innovation et infrastructures 	Impacts environnementaux Dépendance excessive envers les technologies
Meilleure répartition des bénéfices Plus forte implication des parties prenantes	10 Égalité 	Gestion entrepreneuriale figée Concentration du pouvoir
Amélioration de la distribution d'eau Accès aux énergies renouvelables propres en milieu urbain	11 Logement, énergie propre et villes durables 	Pression accrue sur les réserves d'eau Pollution
Fin des subventions inefficaces aux carburants fossiles Commerce plus équitable des biens et des services	12 Consommation responsable 	Méthodes de production non durables Augmentation des déchets
Transition vers une économie bas carbone Résilience aux aléas climatiques	13 Action climatique 	Renforcement de l'intensité carbone Dégradation des côtes et vulnérabilité Accrue au changement climatique
Meilleure santé des écosystèmes aquatiques et marins Pêche durable et renforcement des stocks de poisson	14 Vie aquatique 	Surexploitation des ressources aquatiques et marines Atteintes à l'environnement
Sécurisation de l'approvisionnement en eau Partage transfrontalier durable des ressources en eau	15 Vie terrestre 	Pollution par les nutriments Pertes de biodiversité
Amélioration de la gouvernance Promotion de la paix et de la sécurité sur le continent	16 Paix, justice et institutions solides 	Conflits d'accès aux ressources Échec à implanter et renforcer lois et règlements Malédiction des ressources
Partenariat renforcé entre l'administration, le secteur privé et la société civile Coopération continentale renforcée	17 Partenariats pour l'action 	Carence des partenariats Bureaucratie paralysante

Source : Auteurs. Les icônes utilisées sont celles des Nations Unies : <https://sustainabledevelopment.un.org>

**PREMIÈRE PARTIE :
POSER LES BASES
D'UNE POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT**

Développement durable et bien-être en Afrique : changer les paradigmes

Situation actuelle

L'Afrique se trouve aujourd'hui à un carrefour d'opportunités pour réévaluer la trajectoire de son développement à l'aune de l'économie bleue, en intégrant tous les paramètres socioéconomiques, politiques et environnementaux. Les sociétés qui dépendent des ressources marines et aquatiques et des écosystèmes qu'elles abritent doivent se tenir prêtes à emprunter une trajectoire de développement centrée sur le bien-être de l'homme et la pérennité des écosystèmes. L'économie bleue compte déjà à son actif un certain nombre d'innovations, d'expériences et de pratiques qui peuvent inspirer cette transition. Pour tracer son chemin, l'Afrique doit définir sa propre conception de la prospérité et du progrès, et encourager les approches et les idées novatrices qui amélioreront le bien-être de l'homme et de son environnement.

Dans ce contexte et en phase avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le moment est venu d'écrire le chapitre africain de l'économie bleue qui reflètera au mieux les objectifs de développement, les partenariats et les mutualités sociales dont les sociétés africaines ont besoin alors qu'elles s'avancent dans le XXI^e siècle. Créer une vision africaine du monde aquatique et marin à la lumière des nouvelles formes de savoir et de relations sociales apportera beaucoup à la fois à l'Afrique et à la communauté mondiale. Dans le contexte de l'économie bleue, l'Afrique peut s'inscrire dans les grandes équipes de scientifiques, de militants, de décideurs et d'entrepreneurs qui se consacrent à explorer, promouvoir et expérimenter les innovations susceptibles d'engendrer un développement durable.

Enjeux

Croissance et progrès

Depuis les années 1930, le produit intérieur brut (PIB) est devenu la mesure étalon des progrès économiques d'un pays et le principal outil de décision des dirigeants. Même si le PIB a bien simplifié la mesure spécifique ou physique d'une économie donnée, les sociétés au sens large éprouvent des difficultés à mesurer le bien-être, un paramètre de plus en plus critique de la performance économique. Le PIB ne fait qu'estimer les mouvements du marché, agglomérant la valeur de tous les biens et services produits et commercialisés pour engendrer des profits pendant une période donnée.¹⁸

Cette démarche a établi un modèle économique et sociétal qui ignore les limites physiques des systèmes naturels ou sociaux. Il n'est pas capable non plus de comptabiliser le coût des dégradations naturelles ou des atteintes à l'ordre social provoquées par une consommation sans contrainte des ressources. La notion de durabilité du développement induite dans le concept de l'économie bleue sera bien plus utile à l'Afrique, car elle va au-delà du simple coup de projecteur sur le degré de richesse d'une économie donnée ; elle se focalise plus précisément sur l'accomplissement d'une croissance inclusive, sur l'inclusion sociale, sur la préservation de l'environnement et sur la protection des services écosystémiques. Donner au progrès un caractère durable demandera aux sociétés d'installer les conditions favorables à la création d'emplois de qualité qui stimulent l'économie sans compromettre la durabilité environnementale ni la cohésion sociale. La disponibilité d'emplois offrant des conditions de travail décentes à l'ensemble de la population en âge de travailler est une autre exigence, sans oublier la nécessité de respecter l'égalité hommes-femmes et d'offrir aux jeunes des perspectives d'avenir.

Réflexion sectorielle

Si aujourd'hui les politiques et les stratégies s'élaborent en fonction des secteurs économiques de l'économie bleue — pêche, transports, extraction minière, tourisme —, leur conception prend peu en considération les interconnexions inhérentes au partage d'un même espace par ces filières. Dans le cas de la production d'énergie par exemple, le potentiel des mers et océans est largement ignoré, non planifié et absent des politiques actuelles du tourisme ou du

18 Banque mondiale, 2011. The Changing Wealth of Nations.

transport. Souvent, les politiques énergétiques les plus progressistes intègrent l'énergie nucléaire dans les scénarios du futur alors que le potentiel considérable des mers et des océans est ignoré ou négligé. Une approche multisectorielle et une vision intégrant terre et mer libéreraient une myriade d'opportunités.

La prise en compte de l'économie bleue dans le contexte d'une politique du développement est encore limitée, et elle nécessite à l'échelon politique une prise de conscience et un effort parallèle d'approfondissement des connaissances. Concevoir un cadre stratégique ouvert suppose de réfléchir autrement aux nouvelles sources d'opportunités de développement, ce qui exige de transformer la réflexion politique en recourant à des instruments créatifs et fonctionnels. Sensibiliser les acteurs et s'attaquer aux lacunes des connaissances renforceront la vision stratégique des processus de transformation socioéconomique inspirés par l'économie bleue.

Il s'agit aussi de placer l'économie bleue dans le contexte de l'économie verte, un concept désormais largement diffusé et dont la pertinence inhérente est reconnue. Malgré la perspective géographique spécifique de l'économie bleue, d'importantes synergies existent entre les deux cadres conceptuels, qu'il s'agit d'identifier.

Les limites des idées conventionnelles

Les idées toutes faites imposées d'en haut n'offrent pas de réponse adéquate aux problèmes locaux ni aux contextes particuliers, et n'auront donc pas de caractère durable. Elles n'impliquent pas la participation des acteurs de terrain et risquent au contraire de décourager leur appropriation. Parmi ceux qui veulent un réel changement écologique et social grandit le sentiment que les initiatives réformatrices traditionnelles pèchent par un certain nombre de défauts :

- elles n'instituent que rarement une entité locale capable d'identifier et de cadrer les difficultés, ou d'engager les moyens d'y remédier, ce qui nuit à leur mise en œuvre .
- elles prêtent rarement une attention suffisante aux possibilités de concevoir et de créer des projets en commun avec les parties prenantes, étouffant par conséquent toute réelle innovation .
- elles ignorent souvent les conflits d'intérêts, les rivalités de pouvoir et les complexités qu'implique la mise en œuvre de toute mesure .¹⁹

19 Senegue, M., and C. Bon. European Business Review. Vol. 24, Issue 5, 425-443, 2012. Working

- elles sont rarement conçues de manière systémique et, partant, elles échouent à traiter les facteurs clés qui ont produit les symptômes que la mesure proposée est supposée corriger.²⁰

Opportunités

Véritable mécanisme d'aide et de soutien au développement rapide et durable en Afrique, l'économie bleue arrive à point nommé et mérite l'attention des décideurs impliqués. Dans le cadre de l'économie bleue, les États côtiers comme les États enclavés ont des chances à saisir, pour leur bénéfice mutuel, y compris des prestations réciproques de services efficaces et coordonnés ou encore l'accès aux ressources.

Les opportunités de promouvoir l'innovation dans la formulation des politiques et de la mettre en pratique dans l'économie bleue peuvent découler d'évolutions mondiales, de processus d'innovation multisectoriels ou de l'élaboration des politiques plurilatérales, et de nouveaux outils pour mesurer les progrès accomplis.

Évolutions mondiales

- La volonté universelle de satisfaire à la demande croissante en ressources – pétrole et gaz aussi bien que produits miniers – souligne la nécessité de cadres politiques adéquats pour traiter à la fois les problèmes d'accès, de sécurité, d'approvisionnement et de durabilité des ressources. Dans la plupart des juridictions, ces cadres sont formulés dans une logique sectorielle. Le cadre de l'économie bleue donne l'occasion d'une approche intégrée de l'utilisation et de la gestion de ces ressources.
- Le transport maritime assure l'acheminement de plus de 90 % des marchandises échangées dans le monde ; c'est une occasion unique de mettre en place des politiques et des stratégies adéquates pour maximiser les bénéfices de ce secteur.

with the complexities of transformational change in a society in transition: A South African perspective.

20 Scharmer, O., and K. Kaufer. Berrett-Koehler Publishers, 2013. *Leading from the Emerging Future: From Ego-System to Eco-System Economies*.

- La mondialisation de la finance et des investissements et les opportunités à haut rendement qu'offre l'économie bleue, si elles entrent en synergie avec des politiques et des cadres réglementaires adéquats, offrent l'occasion d'orienter des capitaux internationaux vers les secteurs de ressources clés et d'accélérer le développement.

L'innovation et les processus d'élaboration plurilatérale d'une politique de changement

- Par son caractère multisectoriel, l'économie bleue ouvre un champ idéal pour concevoir des incitations et de nouveaux instruments politiques qui pourront orienter les différents secteurs avec une politique commune de synergies et d'arbitrages.
- Le cadre réglementaire donnera l'occasion à des PPP de favoriser l'inclusion sociale ainsi que la protection, la conservation et une exploitation durable des ressources aquatiques et marines.

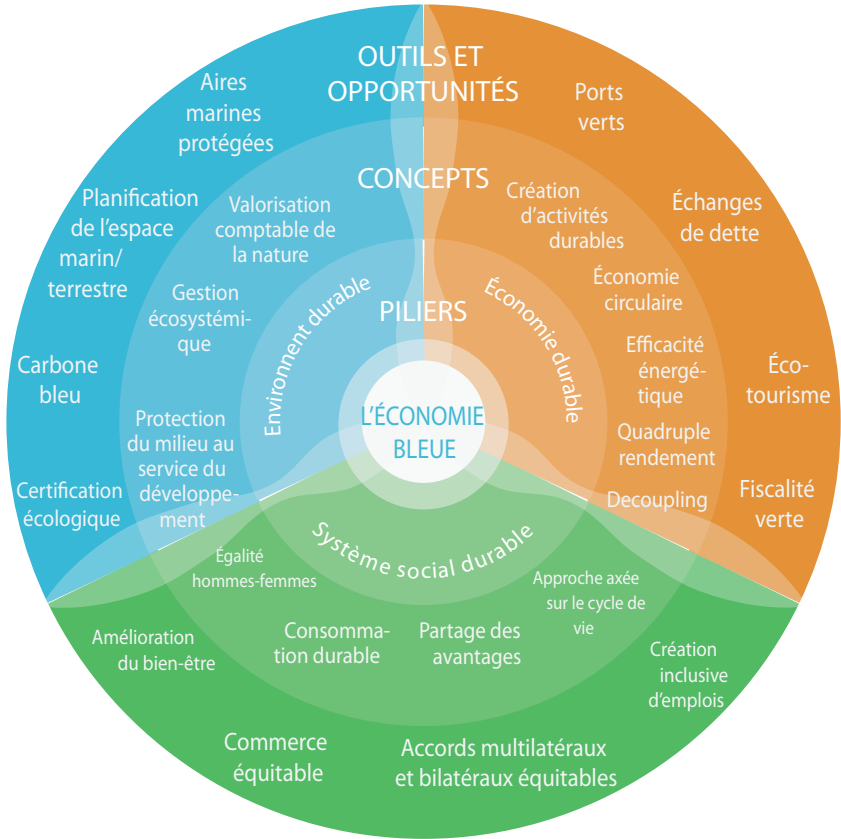
Il existe une forte exigence d'appropriation individuelle et collective des projets, et de concertation pour la prise de décisions. Il est particulièrement nécessaire de prendre en compte la voix des groupes traditionnellement marginalisés – les femmes, les jeunes, les très pauvres –, qui sont rarement associés à la production de connaissances ou à la prise des décisions.

À titre d'exemple, les pays africains ont l'occasion d'utiliser la Planification de l'espace maritime (PEM), un processus intégré, évolutif et participatif qui rassemble les nombreux usagers de la mer à différents niveaux – y compris l'énergie, l'industrie, la pêche, les hydrocarbures, la gouvernance, la protection du milieu, les loisirs – pour échanger des informations et prendre en commun les décisions organisant une utilisation durable des ressources marines. La PEM s'appuie généralement sur des cartes pour donner une image complète d'une zone donnée, qui identifie où et comment cette zone est exploitée, et quelles ressources et habitats elle abrite. Elle permet ainsi de respecter les objectifs écologiques, économiques et sociaux qui ont été spécifiés par un arbitrage politique. La PEM est aujourd'hui indissociable de l'économie bleue.

La figure 5 décrit ce à quoi pourrait ressembler le cadre réglementaire optimal de l'économie bleue — un espace de développement intégré, holistique et intersectoriel voué à un quadruple enjeu, son succès se jugeant aussi bien en termes économiques qu'en fonction de la bonne gestion de l'environnement et

des ressources, de la responsabilité sociale, de la qualité de la gouvernance et du degré de la transparence.

Figure 5 : Outils, concepts et piliers de l'économie bleue



Source : Auteurs

Une mesure novatrice du progrès

Pour arrêter une stratégie de l'économie bleue, il est important de pouvoir mesurer les progrès économiques accomplis. L'Afrique est idéalement placée pour développer et créer de nouveaux indicateurs économiques afin de donner aux décideurs une image plus précise de la santé d'une économie dans

sa globalité, au-delà de l'étroite perspective du seul PIB. L'un des objectifs communs identifiés dans les pays désireux de développer une économie bleue durable est d'améliorer le bien-être humain tout en préservant ou en renforçant l'environnement et l'état de santé écologique. Ces critères sont par nature plus qualitatifs que purement quantitatifs, ce qui implique de repenser les instruments à ranger dans la boîte à outils économiques. La liste des indicateurs alternatifs en vigueur (sachant que les pays vont sans doute innover et créer leurs propres indicateurs, en fonction de la réalité de leur terrain) comprend²¹ :

- l'indice de bien-être économique durable (l'indicateur de progrès véritable, ou IPV), qui entre dans le calcul du PIB. L'IPV prend en compte à la fois le bilan environnemental du moment et l'utilisation prévisible sur le long terme des ressources naturelles et des écosystèmes. Le PIB mesure le revenu, l'IPV la durabilité de ce revenu .
- le « PIB vert » : cet indicateur corrige le PIB en prenant en compte les impacts de la croissance économique sur l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles .
- l'indicateur de « l'épargne véritable » (Genuine Savings, ou GS) se définit comme « le véritable niveau d'épargne d'un pays après amortissement du capital produit, ajout des investissements dans le capital humain (assimilés aux dépenses d'éducation), déduction de l'épuisement des stocks de ressources (énergie, minerais, forêts), et incidence de la pollution de l'air locale et mondiale ». Le GS prend en compte le coût des dommages causés par les émissions de carbone.²² Il calcule le capital bâti, le capital naturel et le capital incorporel indispensables pour qu'une communauté humaine vive et prospère .
- l'indice du bonheur national brut (BNB)²³ : il cherche à mesurer le niveau à atteindre pour créer un sentiment de satisfaction, avec des critères de ressenti de bien-être, de santé, d'emploi du temps, d'éducation, de conservation et de promotion de la culture, de bonne gouvernance, de vitalité communautaire, de sauvegarde et de défense de la diversité des écosystèmes, et de niveau de vie .
- l'indice de développement humain (IDH) : ce n'est pas un indicateur économique à proprement parler, mais un indice composite croisant les statistiques des secteurs de la santé et de l'éducation avec les indicateurs de revenu. Le but déclaré des IDH est de dépasser la focalisation des

21 Costanza, R., M. Hart, S. Posner, J. Talberth (eds.). Boston University Creative Services. The Pardee Papers No. 4, p. 46, 2009. Beyond GDP: The need for new measures of progress.

22 Ibid.

23 <http://www.grossnationalhappiness.com/>

indicateurs sur les paramètres du revenu pour prendre en compte les modes de vie. Cela étant, les IDH restent des indicateurs quantitatifs, et non qualitatifs.

L'encadré 1 donne plusieurs exemples de pratiques de la nouvelle pensée économique.

Encadré 1

Les indicateurs innovants de l'économie

Les indicateurs d'évaluation économique des écosystèmes et de la biodiversité

En mars 2007, les ministres de l'Environnement des pays du G8+5 réunis à Postdam, en Allemagne, sont convenus d'initier un processus d'analyse des bénéfices économiques globaux de la diversité biologique et des services écosystémiques, et des coûts engendrés par la dégradation des écosystèmes. Ils ont pris acte de leur échec à adopter des mesures préventives pour compenser le coût d'une protection effective de l'environnement. Une étude mondiale a été lancée la même année par la Commission européenne et le ministre allemand de l'Environnement, avec l'aide d'un comité consultatif. Les indicateurs d'évaluation économique des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) résultent d'une initiative mondiale visant à attirer l'attention sur les bénéfices économiques de la biodiversité et à mettre en exergue le coût croissant des atteintes à la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. Les TEEB sont une approche transversale cherchant à sensibiliser les décideurs à la valeur des écosystèmes et de la biodiversité pour les aider à l'inclure dans les processus de décision.¹

WAVES : un partenariat pour la comptabilité de la richesse et l'évaluation des services écosystémiques²

Dans chaque pays, la richesse est ce qui sous-tend le revenu produit par ce pays. Elle comprend les bâtiments ; les biens manufacturés, tels les machines-outils ; les infrastructures, tels les axes routiers et les ports ; les avoirs naturels, tels la terre, les forêts, le poisson, les minéraux ; et le capital humain et social. Les indicateurs de richesse mesurent ces avoirs et ces biens d'équipement qui sont les intrants de notre bien-être économique.

Le Groupe de la Banque mondiale est à la tête d'un partenariat pour faire progresser la mesure de la valeur du capital naturel à l'échelle planétaire, l'Initiative Waves (Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services). Ce partenariat compte le Botswana, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, l'Indonésie, Madagascar, les Philippines et le Rwanda. Waves a pour objet de promouvoir le développement

1 <http://www.teebweb.org>

2 <http://www.wavespartnership.org>

Encadré 1

durable en veillant à la prise en compte des ressources naturelles dans la planification et la comptabilité économiques des pays. Ses objectifs sont les suivants :

- aider les pays à adopter et mettre en œuvre une comptabilité pertinente basée sur leurs expériences, au service de leurs politiques .
- élaborer une méthodologie de mesure des écosystèmes .
- établir une plateforme mondiale pour la formation et le partage des connaissances .
- bâtir un consensus international sur la comptabilité du capital naturel.

Orientations politiques

Principes

Notre expérience vécue de l'économie est forcément influencée par des facteurs culturels et sociétaux. Une clé fondamentale offerte par la planification du déploiement de l'économie bleue en Afrique est la possibilité d'opérer la transition entre la recherche d'une croissance non durable vers celle d'un modèle de croissance basé sur la durabilité. Les pays sur la voie d'une telle transition ont à leur disposition un éventail d'approches novatrices.

L'économie bleue facilite la conception et la mise en œuvre de processus qui intègrent la science, le savoir et le changement sociétal pour conduire à une réelle amélioration de l'environnement et de l'écologie ainsi que du bien-être social. Il sera essentiel de mobiliser le potentiel de tous les acteurs pour évoluer vers des modèles de travail plus participatifs et plus inclusifs.

Toutes les parties prenantes peuvent s'impliquer dans une vision stratégique intégrative et construire des alternatives de gouvernance durables tant au niveau politique qu'à celui de l'entreprise, de la société civile ou que de la population. Les universités continentales, les groupes de réflexion, le secteur privé, les organisations de la société civile et les communautés humaines sont à même d'engendrer un savoir, des expériences et des pratiques propres à l'Afrique qui répondent aux enjeux spécifiques du continent et aux aspirations des individus.

Le processus de formulation de la politique de l'économie bleue ouvre des perspectives pour la recherche, l'expérimentation et l'innovation, avec quatre objectifs clés :

1. Explorer les défis du leadership au niveau individuel et collectif

Le processus de formulation de la politique de l'économie bleue s'efforcera de promouvoir une évolution des formes d'exercice de l'autorité pour créer les conditions permettant la coopération des acteurs et la transformation sociétale. Cette évolution stimulera la réflexion collective en ouvrant un forum d'échange d'idées ouvertes aux différents paradigmes culturels.

2. Encourager une collaboration multisectorielle en vue de mener en commun la transformation

La phase de formulation de la politique offre l'occasion de créer et de consolider des liens entre toutes les parties engagées dans la transition économique et sociale de l'Afrique. Fortifier ces liens permettra de renforcer le cadre de l'économie bleue avec des expériences, de nouvelles données, des initiatives pilotes et des applications à grande échelle pour surmonter les difficultés soulevées par les approches actuelles de la transition économique.

3. Produire des prototypes d'actions porteuses de transformation

La phase de formulation de la politique offre l'occasion de fusionner la recherche et la pratique afin de susciter des innovations en phase avec l'économie bleue et qui se traduiront par la production de prototypes. Ces prototypes doivent être de nature concrète, impliquer les différents secteurs et acteurs, et démontrer la nécessité du changement. Certains seront expérimentés à petite échelle, d'autres seront déployés dans plusieurs pays.

4. Motiver la constitution d'un réseau d'agents du changement

Grâce à la conjugaison de la recherche et de la pratique, la phase de formulation de la politique sera l'occasion de constituer à l'échelle du continent un réseau d'agents du changement, et de favoriser la formation d'une communauté de pratiques de l'économie bleue.

En outre, la phase de formulation de la politique de l'économie bleue devra prendre en considération les principes clés suivants :

1. exploitation durable et gestion rigoureuse des ressources et des écosystèmes aquatiques et marins ;
2. partage entre tous des avantages et de la prospérité par le biais d'un paradigme de développement basé sur le progrès ;
3. conservation et protection des écosystèmes aquatiques et marins pour leur valeur intrinsèque ;
4. cohérence avec les ODD ;
5. approches de pensée en systèmes, analyse des cycles de vie, approches par chaînes de valeur ;
6. approche de la formulation de la politique avec une base élargie et le concours de toutes les parties prenantes, approche participative et inclusive ;
7. conception et coordination holistiques et intersectorielles ;
8. harmonisation de la politique à tous les niveaux ;
9. coopération à tous les niveaux.

Considérations géopolitiques

Situation actuelle

Les occasions de tirer parti de l'économie bleue sont conditionnées par un complexe croisement d'intérêts nationaux et internationaux, qui peut soit favoriser la mise sur pied d'un partenariat collaboratif, soit créer des tensions entre les parties impliquées. Au-delà des frontières, la paix et la sécurité reposent sur les réalités sociétales et culturelles spécifiques à chaque pays, ainsi que sur les différents chemins que ce pays choisit d'emprunter pour réaliser ses objectifs nationaux. De nombreuses menaces compromettent le maintien de la paix et la prospérité — parmi lesquelles la piraterie et autres activités criminelles en mer, mais aussi les conflits d'accès à l'eau et autres ressources naturelles quand elles sont rares.

Les frontières maritimes ou aquatiques de certains États ne sont pas formellement définies. Les équivoques ainsi provoquées peuvent susciter des tensions explosives entre pays voisins. Elles peuvent aussi décourager l'investissement et dissuader les pays en contentieux de coopérer et d'agir en commun pour le développement. L'approche collaborative du déploiement de l'économie bleue peut désamorcer des conflits potentiels en mettant l'accent sur le partage des opportunités.

La coopération catalyse le dialogue et crée les bases d'une conception commune d'un développement inclusif et transformateur. S'atteler à des problématiques de long terme dans ce nouveau contexte peut offrir un solide point de départ vers une nouvelle façon de penser la manière d'obtenir les résultats désirés.

Enjeux

La vulnérabilité climatique, l'insécurité maritime et les inégalités d'accès aux ressources communes sont parmi les défis les plus sensibles risquant d'entraver la concrétisation des bénéfices découlant de l'économie bleue. Ils peuvent exacerber les conflits et aggraver la pauvreté.

Les activités criminelles telles la pêche INN, la piraterie et la violence armée en mer, la contrebande et le trafic d'êtres humains, et les atteintes à l'environnement font peser une menace aigüe sur une utilisation durable des ressources de l'économie bleue, et elles ont des retombées négatives sur la sécurité, le

développement social et la croissance économique du continent africain. Une difficulté supplémentaire s'ajoute quand, comme c'est par exemple le cas de la contrebande, l'activité entrecroise des réseaux et des groupes incluant des communautés socialement et économiquement marginalisées. La faiblesse des structures budgétaires et les vides législatifs engendrent de l'argent sale qui finance la poursuite des activités criminelles, réduisant le flux des retombées potentielles du pays où elles s'exercent. Ces activités contribuent aussi à détruire le tissu social et culturel des pays et des populations affectés.

Le terrorisme s'impose de plus en plus au cœur des préoccupations tant régionales qu'internationales. Il pose un défi sécuritaire qui ne pourra être efficacement relevé qu'en renforçant la coopération et la collaboration à tous les niveaux. L'aménagement de zones sécurisées, où la protection sociale est assurée, est une condition préalable à la réalisation des bénéfices escomptés de l'économie bleue.

Les contentieux concernant le tracé des frontières ou alimentés par les rivalités d'accès aux ressources naturelles sont une autre préoccupation majeure dans le contexte africain. Concernant les conflits entre pays riverains de mers ou de lacs, il existe un déficit flagrant de moyens, par ignorance des cadres légaux applicables, des mécanismes de résolution des contentieux et des procédures que peuvent engager les États pour y recourir.

Opportunités

L'économie bleue offre une occasion de renforcer des partenariats s'appuyant sur les mécanismes de coopération existant dans les domaines maritime, lacustre et fluvial, y compris les côtes et les rives. Quand ils seront tout à fait opérationnels, ces partenariats pourraient déclencher un bond qualitatif du développement économique des pays impliqués, et diffuser à l'échelle du continent un supplément de progrès, de paix et de prospérité. Ils peuvent aussi permettre des économies d'échelle pour aider les pays à combler leurs lacunes financières et techniques ou l'insuffisance des infrastructures qui les empêchent d'exploiter pleinement le potentiel de leurs ressources aquatiques ou marines.

La délimitation des frontières maritimes est un facteur important pour recueillir tous les bénéfices de l'économie bleue. Il faut encourager les États à résoudre leurs contentieux en utilisant les instruments en vigueur, y compris les procédures de règlement par une tierce partie comme les cours et tribunaux

internationaux. L'étude de cas 1 examine la délimitation des frontières marines entre l'Érythrée et le Yémen, et l'étude de cas 2 un plan conjoint de développement des ressources entre le Sénégal et la Guinée-Bissau. Maurice et les Seychelles offrent un modèle de ce qu'il est possible de réaliser grâce à la coopération. Renforcer la sécurité pourrait stimuler l'investissement et attirer de nouvelles entreprises, qui donneraient à leur tour un élan aux secteurs clés de l'économie bleue. Une croissance plus rapide de l'économie permettrait la création d'emplois, notamment pour les jeunes, ce qui renforcerait en retour la sécurité et la stabilité nationales, et réduirait le facteur déclenchant de l'émigration économique.

Étude de cas 1

Exemple de délimitation de frontières maritimes : l'arbitrage entre l'Érythrée et le Yémen¹

Le domaine maritime constitue un espace complexe : l'extension de la souveraineté nationale des États côtiers est source de contentieux frontaliers ou de litiges sur l'accès aux ressources. Il met aussi en jeu des intérêts régionaux et internationaux. Il est essentiel de prendre en compte de façon équilibrée toutes les données pour apporter aux problèmes une réponse harmonieuse et pacifique.

L'arbitrage du contentieux maritime entre l'Érythrée et le Yémen et la délimitation de leurs frontières est un modèle de règlement pacifique d'un litige frontalier. En 1995, l'Érythrée et le Yémen se disputaient la propriété des îles Hanish dans la mer Rouge, situées à mi-chemin entre les deux États (figure 6). La double revendication de souveraineté alimentait le conflit territorial entre les deux pays.

Les deux États s'accordèrent à régler judiciairement leurs réclamations et ils ont soumis le dossier à la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de La Haye. Celle-ci a publié son premier arrêt le 9 octobre 1998, reconnaissant la souveraineté territoriale de l'Érythrée sur plusieurs îles et celle du Yémen sur les autres. Le second arrêt, en date du 17 décembre 1999, a décidé de la frontière maritime entre les deux pays (figure 7). Ce processus judiciaire a clos le litige maritime et territorial entre les deux pays, ouvrant la voie à de bonnes relations bilatérales.

1 http://www.pca-cpa.org/showpage6e71.html?pag_id=1160 (consulté le 27 novembre 2015).

Étude de cas 1

Figure 6: Situation des îles Hanish entre l'Érythrée et le Yémen



Source : Google Maps (2015).

Figure 7 : La frontière maritime entre l'Érythrée et le Yémen



Source : http://www.pca-cpa.org/chart31353.gif?fil_id=462 (consulté le 27 novembre 2015) (copie conforme de la carte dressée par la CPA).

Conclusion

Le cas de l'Érythrée et du Yémen illustre à la fois l'importance de l'engagement à respecter les mécanismes judiciaires internationaux pour résoudre pacifiquement des contentieux maritimes, et l'importance de la volonté politique d'appliquer les décisions des tribunaux. Il démontre que les États disposant d'un domaine maritime peuvent résoudre toute réclamation par une approche coopérative, légale et pacifique du litige.

Étude de cas 2

Exemples de développement conjoint

Le Sénégal et la Guinée-Bissau sont deux États voisins au passé colonial différent. En 1985, les deux États ont contesté la délimitation de leurs domaines maritimes et saisi la Cour internationale de justice (CIJ) à La Haye.¹ La CIJ a tranché en faveur du Sénégal en 1990 et 1991 ; en revanche, cet arbitrage juridique n'a pas permis de renforcer la coopération entre les deux États. En 1993, les deux voisins décidèrent de laisser de côté leur différend concernant le verdict prononcé pour privilégier le développement en commun des ressources, et de créer une plate-forme pour renforcer leur coopération.

Maurice et les Seychelles ont saisi en commun en 2008 la Commission des limites du plateau continental (CLPC) du dossier des Mascareignes, un plateau continental d'environ 396 000 km² situé à l'est de Madagascar.² En 2012, les deux pays conclurent un accord de gestion conjointe pour exploiter ensemble les ressources de la zone. Le traité stipule que les deux États exerceront en commun leurs droits de souveraineté sur la « Zone commune » dans le but d'explorer le plateau continental et d'exploiter ses ressources naturelles. L'accord concerne les questions de protection de l'environnement, d'exploration et de gestion des ressources marines, pêche et hydrocarbures compris, et il prévoit un partage équitable de ces ressources (50/50). Une autorité de gestion commune est chargée de superviser les activités dans la zone, permettant ainsi à Maurice et aux Seychelles de délivrer des licences d'exploration et d'exploitation pétrolières. Cette approche commune leur a permis de mobiliser leurs ressources respectives au service de la croissance économique, de la création d'emplois et de leurs exportations à l'international.

Conclusion

Les cas mentionnés démontrent que le développement en commun des ressources marines et des mécanismes de coopération peuvent renforcer la paix et le développement dans le domaine maritime et permettre le partage du savoir, tandis qu'une approche de gestion commune peut renforcer la sécurité.

1 <http://www.icj-cij.org/docket/index.php?p1=3&p2=3&k=73&case=82&code=gbs&p3=5> (consulté le 27 novembre 2015).

2 <http://www.un.org/Depts/los/LEGISLATIONANDTREATIES/STATEFILES/MUS.htm> (consulté le 27 novembre 2015).

La communauté internationale a répliqué à la piraterie et aux vols avec violence armée en instaurant une étroite coopération entre les parties concernées, qu'il s'agisse des États, des organisations intergouvernementales régionales ou mondiales, des industriels du secteur, du secteur privé et de la société civile. Cette coopération a permis la lancée et la mise en œuvre de solutions pratiques, telles une coordination des opérations navales, des poursuites judiciaires, des mesures d'autoprotection des navires ou des initiatives diplomatiques. Les États africains ont joué un rôle clé dans ces efforts. En progressant sur la voie de l'économie bleue, ces derniers ont une occasion de prendre une part essentielle et croissante dans la riposte aux menaces sécuritaires maritimes tenant compte des situations spécifiques, des vulnérabilités et des aspirations du continent. Les organismes africains au niveau continental ou régional, comme l'Union africaine et les communautés économiques régionales, doivent jouer un rôle moteur, à l'exemple des autres mécanismes de coopération régionale.

L'étude de cas 3 illustre ce qui est réalisable quand des États unissent leurs efforts pour répliquer en commun à des menaces sécuritaires. La Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (ZOPACAS) offre un autre précieux exemple de cadre de coopération entre 24 pays riverains dans les domaines de l'économie, du commerce, des techniques, de la diplomatie et de la politique (étude de cas 4).

Étude de cas 3

Un exemple de coopération régionale pour contrer les menaces : CFIM3¹

Le Centre régional de fusion des informations maritimes (CFIM3) a succédé en 2012 au Centre de coordination régionale du renseignement et de la répression anti-piraterie. Il est le fruit d'une initiative conjointe des gouvernements seychellois et britannique. Son objectif stratégique primordial est de « créer un centre pluridisciplinaire et multinational de coopération pour l'application des lois en partenariat avec les Seychelles, les nations baignées par l'océan Indien en général et des partenaires internationaux pour combattre la menace régionale de la piraterie et la criminalité transnationale en milieu marin. Le centre est voué à créer une entité régionale durable capable de saper le modèle économique de la piraterie en poursuivant en justice ses commanditaires, ses financiers et ses complices et en les privant du butin et des bénéfices de leurs crimes ». Le centre a renforcé la coopération régionale avec un pôle de renseignement composé des Seychelles, de la Tanzanie et du Kenya. Le centre a contribué avec succès à la traduction en justice de pirates présumés.

Conclusion

Le CFIM3 est un modèle de coopération que pourraient adopter d'autres États d'Afrique à l'échelle continentale ou régionale ; les objectifs du dispositif pourraient aussi être élargis à d'autres formes de criminalité marine.

1 <http://www.rappicc.sc/aboutus.html> (consulté le 27 novembre 2015).

Étude de cas 4

La Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (ZOPACAS)

La ZOPACAS a été instituée en 1986 par la résolution 41/11 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle comprend 24 pays riverains de l'Atlantique Sud : l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Argentine, le Bénin, le Brésil, le Cabo Verde, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Libéria, la Namibie, le Nigéria, la RDC (République démocratique du Congo), Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo et l'Uruguay. La ZOPACAS a pour objectif d'empêcher la prolifération nucléaire et la présence militaire de pays tiers. Ses membres privilégient la coopération régionale dans tous les domaines : économique, commercial, scientifique, technique, politique et diplomatique.

Concernant l'économie bleue, la ZOPACAS a adopté le concept formulé par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (RIO+20), et elle soutient notamment : la protection des mammifères marins ; l'utilisation durable des ressources génétiques du milieu marin dans les zones sous juridiction nationale des pays membres ; l'élaboration d'un encadrement légal des ressources génétiques marines des zones sous juridiction nationale ; à l'intention des États côtiers disposant d'un plateau continental, des mesures conservatoires pour pallier l'impact de la pêche de fond sur les écosystèmes fragiles ; un dispositif d'encouragement de ces pays à respecter ces mesures ; une gestion transparente et responsable de la pêche par les organisations régionales du secteur ; des mesures pour contrer la pêche INN ; et des programmes d'aide à la lutte contre la pêche INN dans les eaux territoriales des États membres qui tirent de plus en plus de revenus de leurs ressources halieutiques.

Conclusion

La Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud offre un modèle de cadre de coopération régionale venant renforcer les institutions nationales des pays membres, ainsi que leurs capacités et la recherche conjointe en vue d'une utilisation et d'une gestion efficaces des ressources marines. La ZOPACAS développe des programmes scientifiques et techniques, des programmes de formation professionnelle et des forums où les pays membres échangent expériences et bonnes pratiques dans un esprit de solidarité et de partenariat.

Orientations politiques

Les États qui veulent adopter une approche équilibrée de l'économie bleue peuvent étudier les options suivantes :

- veiller attentivement à l'interdépendance de la sécurité et du développement, qui se renforcent mutuellement et sont indispensables pour parvenir à une paix durable .
- soutenir les occasions d'améliorer les moyens d'existence et le bien-être des populations des rivages marins et lacustres .
- ratifier et mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux relatifs à la sécurité et à la protection du domaine marin, ou relatifs aux pratiques illégales (par exemple les règlements portuaires nationaux), et harmoniser les législations nationales avec leurs dispositions .
- renforcer les mécanismes de coopération continentale, régionale et transnationale, pratiquer une diplomatie préventive et médiatrice en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, résoudre les conflits et échanger tous renseignements utiles .
- adopter les meilleures pratiques régionales de la coopération sud-sud, à l'exemple de la ZOPACAS.

Favoriser l'insertion sociale

Situation actuelle

La réalisation de tout le potentiel de l'économie bleue requiert l'insertion effective de tous les groupes de la société, notamment les femmes, les jeunes, les communautés locales, les groupes marginalisés ou sous-représentés. Au regard du développement économique, ces catégories n'ont généralement qu'un accès limité aux services publics et juridiques, et elles ont peu de chances de contribuer à la création de valeur ajoutée et de réaliser du profit. La société ne reconnaît pas le rôle unique et important qu'elles peuvent y jouer.

Le cas des femmes est éloquent. Malgré l'importance de leur concours à la force de travail, les femmes sont souvent privées d'accès aux ressources naturelles, leurs droits fonciers sont mal établis et leurs faibles revenus sont disproportionnés par rapport à ceux de leurs homologues masculins. Dans le même temps, les femmes assurent habituellement l'essentiel des tâches ménagères, sont garantes de la sécurité alimentaire de la famille et sont largement responsables de l'éducation des enfants. Elles jouent un rôle moteur dans l'économie informelle. Dans nombre de foyers, les femmes apportent l'essentiel du revenu familial, et même sa totalité dans le cas des familles monoparentales. Dans plusieurs secteurs de l'économie bleue, les femmes sont directement et fortement impliquées. Dans le secteur de la pêche, artisanale comme industrielle, les femmes jouent un rôle prédominant dans les filières post-prises, telles le conditionnement ou la commercialisation. En Afrique de l'Ouest, près de 80 % des produits de la mer sont vendus par les femmes.²⁴

Pourtant, la contribution des femmes au secteur de la pêche est souvent « invisible ». La discrimination à leur encontre commence par la faible rémunération du travail qu'elles accomplissent et se prolonge par leur difficile accès au crédit, à la technologie, aux installations d'entreposage et à la formation professionnelle.²⁵

Le cas des jeunes est tout aussi problématique. L'Afrique est confrontée à un immense défi démographique avec le pourcentage considérable et croissant des moins de 30 ans parmi la population. En outre, de nombreux jeunes

24 FAO 2012 : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture.

25 <http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-programme/gender-fisheries/fr/> (consulté le 27 novembre 2015).

veulent échapper au mode de vie rural de leur lieu d'origine et grossissent une population urbaine en rapide expansion. Pour faire participer les jeunes aux bénéfices de l'économie bleue, il faudra les éduquer, les former et leur donner un emploi. Mais leur intégration effective sur le marché du travail peut être en retour le moteur de l'économie bleue dans le futur.

Bien que l'urbanisation s'accélère, l'Afrique reste un continent de petites communautés locales. Les pêcheurs, les travailleurs de la mer ou les cultivateurs dépendant des ressources en eau douce de l'intérieur des terres sont souvent de petits producteurs, avec peu de matériel sophistiqué et un accès limité aux marchés. Comme l'économie bleue croît et transforme le paysage économique, leur inclusion ne sera pas automatique, et leur mode de vie peut être marginalisé par la tendance vers plus de technologies et d'activités à forte valeur ajoutée.

Les migrations internes au continent, volontaires ou non, et les déplacements de population sont une autre source de préoccupation en Afrique. Beaucoup des communautés africaines qui migrent à l'intérieur du continent s'installent, parfois illégalement, sur des terres peu productives ou très vulnérables. Des millions de squatteurs vivent de la sorte dans des bidonvilles au bord de l'eau à proximité des grandes villes côtières, tandis que d'autres investissent des zones humides en bordure des rivières ou des lacs. Ces communautés sont typiquement extrêmement pauvres et, privées de tout droit légal, n'ont pas accès à des services aussi élémentaires que l'eau et l'assainissement. Leurs membres ne trouvent généralement d'emploi que dans les activités peu rémunérées du secteur informel, alors qu'ils pourraient constituer un précieux vivier de capital humain pour l'économie bleue. Leur habitat sur des sites vulnérables en bordure des côtes ou des rivières les expose aux caprices de la météo et aux inondations, et au risque potentiel des désastres naturels, toutes menaces qui accentuent la pression sur les organismes publics de sécurité pour qu'ils réagissent aux situations d'urgence.

Au final, il convient de s'assurer que le développement de l'économie bleue préserve la grande diversité culturelle de l'Afrique et son riche héritage culturel. Même si les rapides évolutions économiques remodelent le continent, des milliers de communautés autochtones continuent d'observer leur modes de vie traditionnels. Pour nombre d'entre elles, ils représentent plus qu'un gagne-pain : ils sont enracinés au cœur de leur identité. Beaucoup de leurs membres sont des pêcheurs riverains des côtes ou des cultivateurs dépendant des ressources locales en eau pour irriguer leur champs. Ces dernières années, un grand nombre de ces communautés ont dû se déplacer contre leur gré, perdant leur mode de vie et leur cohésion sociale, obligées de céder le terrain à des activités

commerciales à grande échelle, comme l'agriculture, la production d'énergie ou l'extraction minière. Cet exode a parfois provoqué des conflits ou entraîné la perte des traditions culturelles, y compris un savoir indigène précieux mais encore très sous-évalué.

Enjeux

Bien que les activités des différentes filières de l'économie bleue se diversifient de plus en plus, la tendance persiste à exclure et marginaliser aussi bien les femmes que les groupes sous-représentés et les jeunes.

On estime que les femmes représentent seulement 2 % de la force de travail mondiale du domaine maritime dans le secteur formel, et un pourcentage encore moindre dans le contexte africain.²⁶

Les femmes sont également moins payées que les hommes, même à travail égal. Plusieurs facteurs hypothèquent la responsabilisation des femmes dans l'économie bleue. Parfois, elles sont discriminées dans l'accès à l'enseignement et à la formation aux métiers maritimes, tels la navigation et tout particulièrement la mécanique. Dans d'autres filières comme la pêche, les femmes peuvent être un maillon important de la chaîne de valeur, mais elles seront alors souvent discriminées dans le partage ou la répartition des gains. Le fumage et le salage du poisson leur incombe généralement, que ce soit au niveau artisanal ou industriel. Mais les subventions, le support matériel et logistique, les allègements d'impôts, la formation professionnelle et l'aide financière du secteur industriel de la pêche sont largement ciblés sur les pêcheurs, les propriétaires de navires et les dirigeants des pêcheries, qui sont en majorité des hommes.

La réalisation de tous les avantages promis par l'économie bleue sera grandement facilitée par la responsabilisation des femmes afin qu'elles puissent y participer pleinement et contribuer ainsi à leur propre développement et à leur réussite. La pierre angulaire de ce processus à facettes multiples sera la possibilité d'un accès égal aux filières d'enseignement et de formation professionnelle et aux offres d'emploi actuelles comme aux emplois des métiers émergents. Le profil de ces réformes nécessitera la prise en compte du rôle des femmes en tant que mères et soutiens de famille, aussi bien que la place qu'elles occupent dans le

26 Tifuh, Azirh Nicholine. World Maritime University Dissertations, Paper 482 (2014). Women merchant mariners: empowering West African women.

tissu de la société africaine. Incorporer les aptitudes inexploitées des femmes dans ces métiers et ces filières sera un défi crucial pour l'économie bleue.

L'emploi des jeunes constitue un enjeu de même ampleur alors que tant d'entre eux sont aujourd'hui au chômage ou sous-employés. Qu'il s'agisse de la formation à des emplois spécialisés ou aux emplois des filières à haute intensité de main-d'œuvre, il est essentiel de créer des nouveaux centres de formation technique et autres pour offrir à la jeunesse des cycles d'études appropriés. Ces centres éducatifs peuvent être en phase avec l'économie bleue, en formant par exemple des agents pour les plateformes offshore pétrolières ou gazières, des techniciens spécialisés dans le développement et la mise en place des énergies renouvelables, ou en formant des pêcheurs.

Les divers groupes sous-représentés se tiennent souvent eux-mêmes à l'écart de la politique conventionnelle, bien qu'ils aient des intérêts particuliers qui mériteraient d'être pris en considération. Les communautés côtières et riveraines marginalisées posent des problèmes particuliers en raison de leur statut souvent illégal concernant le droit au sol et l'usage du sol. Cela les rend particulièrement vulnérables aux aléas naturels et aux perturbations sociales, ce qui entraîne des coûts généralement à la charge de l'État. L'inclusion de ces groupes dans la conception et la mise en œuvre de l'économie bleue nécessite dialogue et consultation pour prendre en compte leurs spécificités sociales et culturelles, mais elle peut renforcer l'offre d'emplois et la création de richesse. Cela assurerait la participation active de ces groupes et le partage des avantages, ce qui ne pourrait que renforcer le processus de l'économie bleue.

Opportunités

De récents efforts ont été fournis en Afrique pour multiplier les possibilités d'augmenter l'emploi des femmes dans le secteur maritime de l'économie bleue. La première conférence continentale sur l'emploi des femmes africaines dans le secteur maritime s'est tenue à Luanda, en Angola, en mars 2015. Elle a permis d'encourager la mise sur pied d'une plateforme d'action et d'un agenda commun en faveur des Africaines concernées par le milieu marin et d'établir les bases d'un cadre institutionnel adéquat à l'échelle continentale pour étayer sa mise en œuvre.

Le thème de la conférence, « Les femmes maritimes africaines : vers l'économie bleue en Afrique (SMIUA 2050, Agenda 2063 de l'UA) » est en phase avec le thème

de la 24^e session ordinaire de l'Assemblée de l'UA, qui s'était tenue les 30 et 31 janvier 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie), « Année de l'autonomisation de la femme et développement dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique ».

L'Agenda 2063 de l'UA appelle à renforcer la formation technique et professionnelle et la formation continue avec des investissements appropriés, à créer un maillage continental de centres d'enseignement technique et de formation professionnelle (CETFP) de haut niveau, à rapprocher la formation et le monde de l'industrie, à délivrer les compétences demandées par le marché du travail pour améliorer l'employabilité et développer l'esprit d'entreprise, des femmes et des jeunes notamment, et à réduire le déficit de compétences dont souffre le continent. Comme le préconise aussi la SMIUA 2050, il faut chercher à approfondir les connaissances et faciliter dès les classes maternelles, puis primaires et secondaires, l'enseignement des matières en liaison avec l'économie bleue.

Comme le développe l'objectif 6 de l'Agenda 2063 de l'UA, les jeunes Africains, hommes et femmes, seront les pionniers de la société du savoir et ils contribueront largement à l'innovation et à la création d'entreprises. La créativité, l'énergie et la force innovante de la jeunesse africaine seront les moteurs de la transformation politique, sociale, culturelle et économique du continent. Dans ce contexte, il faut prendre en compte le potentiel de création d'emplois de l'économie bleue pour assurer que l'emploi des jeunes va se développer. La jeunesse africaine accèdera plus largement à l'enseignement, à la formation, aux qualifications, à la technologie, aux services de santé, ainsi qu'aux loisirs et aux activités culturelles. Les jeunes auront aussi l'opportunité d'acquérir les revenus qui leur permettront d'exploiter pleinement leurs potentialités.

Les États peuvent s'appuyer sur cet élan pour traduire et incorporer les aspirations des jeunes dans leurs projets avec une approche intégrée et intersectorielle, y compris les dispositions législatives et les directives politiques appropriées. Un effort particulier devrait sensibiliser les jeunes aux perspectives d'emplois du secteur maritime, marine comprise, alors qu'au niveau mondial de moins en moins de jeunes se tournent vers lui. Les pays africains ont l'occasion de combler ce déclin en se créant une niche. Encore faut-il que de nouveaux centres de formation aux métiers de la mer viennent renforcer les capacités existantes. L'on pourrait faire appel au secteur privé pour monter des PPP, comme il en existe dans la construction navale, afin de financer ce genre de projets.

Pour contribuer à l'autonomisation des femmes employées dans les métiers de la mer, il est important de prendre en compte la nécessité à la fois d'une

croissance inclusive, d'un renforcement des capacités et d'une gestion environnementale durable de la ressource, comme l'illustre l'étude de cas 5.

Étude de cas 5

L'association des femmes TRY Oyster en Gambie

Le cas de l'association de femmes TRY Oyster (littéralement : « Essayez l'huître ») en Gambie illustre bien les multiples facettes de l'économie bleue, de l'inclusion sociale à la création de capacités et d'emplois, en passant par la gestion environnementale durable des petits opérateurs. TRY a été la première association de femmes de l'Afrique subsaharienne à se voir accorder par un gouvernement les droits exclusifs d'exploitation d'une pêcherie. Il s'agit de la Cockle and Oyster Fishery fondée en 2013 dans le cadre du Parc national des zones humides de Tanbi. L'association avait été créée en 2007 par un petit groupe de 40 ostréicultrices de la région. Elle a désormais pignon sur rue avec une direction structurée et plus de 500 adhérentes venues de 15 communautés des environs de la capitale Banjul.

Les ostréicultrices de TRY sont groupées en coopératives où elles échangent les techniques durables d'élevage des huîtres et sont initiées à la gestion d'une petite entreprise (formation financière, accès au crédit). Ces coopératives disposent des équipements appropriés ; elles ont relevé les normes sanitaires et amélioré les conditions de travail ; elles aident à coordonner le ramassage, le conditionnement et la commercialisation des huîtres, ce qui a permis de plus que doubler leur prix au kilogramme. Les coopératives ont recommandé la restauration des massifs de palétuviers et leurs adhérentes en ont replanté 33,5 hectares en deux ans. Elles vulgarisent auprès de la population locale les bienfaits d'une gestion responsable de la ressource. Les enfants des adhérentes bénéficient d'une meilleure scolarisation.

TRY a favorisé l'autonomisation des ostréicultrices. Celles-ci ont intégré les valeurs de la coopération au service d'un objectif commun. Naguère, elles travaillaient chacune dans son coin, exposées à de mauvaises conditions économiques, sociales et environnementales qui allaient en empirant. Elles travaillent aujourd'hui solidairement dans une structure légalement reconnue, et elles participent à la prise de décisions dans la gestion durable des ressources naturelles tant au niveau de leurs communautés qu'au niveau national.

Les facteurs clés qui ont contribué au succès de TRY ont été : un processus participatif avec une large consultation des acteurs, en commençant par les ostréicultrices mais sans oublier les autorités et les fonctionnaires locaux ; une approche de gestion adaptative croisant les expériences écologiques locales des adhérentes avec les connaissances académiques ; un examen annuel collectif des résultats et des

Étude de cas 5

problèmes rencontrés ; une collaboration interministérielle entre le ministère de la Pêche et le ministère des Forêts et de l'Environnement, à laquelle se sont associés le département des Parcs et de la vie sauvage et l'Agence nationale de l'environnement, toutes entités ayant juridiction sur l'un ou l'autre volet du Parc national des zones humides de Tanbi.¹

Conclusion

Le cas de l'association féminine TRY Oyster démontre qu'il est possible d'articuler croissance inclusive, création de capacités et gestion environnementale durable de la ressource au service d'ostréicultrices. Cette expérience gambienne montre aussi que l'autonomisation des femmes est parfaitement possible dans un secteur donné de l'économie bleue grâce à une allocation adéquate des ressources.

1 UNEP, GRID-Arendal. Cette étude de cas est empruntée à Green Economy for Oceans: Blue Economy Success Stories (à paraître).

Orientations politiques

Pour mieux sensibiliser les jeunes, les femmes, les communautés locales et les groupes sous-représentés au débat sur l'économie bleue, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, et pour les impliquer dans cette réflexion, les États peuvent bénéficier des efforts déployés pour :

- Créer des établissements de formation et d'enseignement dans le but de fournir des ressources humaines à l'économie bleue. L'Union africaine, par exemple, incite les États à introduire dans tous les programmes scolaires la place de leurs domaines maritime et aquatique dans la géographie de leur territoire. L'UA travaille actuellement à la création d'un Centre scientifique d'excellence pour dispenser les compétences requises pour l'exploitation océanique.
- Favoriser l'inclusion des jeunes, des femmes, des communautés locales et des groupes sous-représentés dans tous les secteurs de l'économie bleue, en s'attachant à démanteler les barrières culturelles. Le déploiement de l'économie bleue et la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales ouvriront des pistes pour renforcer le rôle imparti aux jeunes, aux femmes et aux groupes sous-représentés dans le développement de

l'économie bleue. Ils contribueront aussi à la réalisation des ODD relatifs à la jeunesse, à l'enseignement et à la parité des genres (ODD 4, 5 et 10).

- Introduire un partage équitable des avantages dans l'ensemble de la chaîne de valeur et impliquer les petits producteurs dans les communautés locales (pêcheurs, cultivateurs, etc.) afin d'instaurer de nouveaux liens commerciaux issus de l'économie bleue. Dans le secteur de la pêche, ce partage peut se réaliser en partie en dispensant une formation aux travailleurs de la filière et aux marchands de poissons, en facilitant leur accès au financement et à l'épargne.
- Entamer le dialogue avec les populations urbaines côtières très vulnérables et très pauvres afin d'identifier et de mettre en œuvre les mesures susceptibles de réduire leur vulnérabilité et de garantir la sécurité publique.
- Les législations nationales introduiront les « directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » recommandées en 2012 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), afin de légaliser les droits fonciers des petits producteurs et les droits des pêcheurs locaux dans leurs zones traditionnelles.²⁷

27 <http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf> (consulté le 27 novembre 2015).

Intégrer le changement climatique et la durabilité environnementale dans les réflexions

Situation actuelle

Le changement climatique et la mauvaise gestion de l'environnement menacent toujours plus l'intégrité, l'état et la pérennité des ressources aquatiques et marines sur lesquelles repose l'économie bleue. Au-delà des aléas locaux de la météorologie, d'immenses zones d'Afrique subissent les effets du changement climatique : recrudescence des inondations et des épisodes de sécheresse, phénomènes météorologiques extrêmes et erratiques, modifications des modèles saisonniers, élévation du niveau de la mer, érosion du littoral, intrusion des eaux salines, réchauffement et acidification des océans, blanchissement des coraux ou encore, sous l'effet de la hausse des températures, propagation d'espèces envahissantes. Condamnés à s'aggraver, ces effets déstabilisent déjà les moyens de subsistance des populations dépendantes des ressources océaniques et en eau douce pour vivre, provoquant des migrations qui risquent de provoquer des conflits. Ils menacent aussi des infrastructures et des systèmes de transport en état critique.

Les pratiques délétères pour l'environnement liées à un manque de gouvernance en la matière et l'incapacité de l'économie de marché à intégrer le coût de la dégradation sont à l'origine d'un certain nombre de problèmes : pollution industrielle, ruissellements agricoles, déforestation, sédimentation des cours d'eau et des lacs, eutrophisation, disparition des habitats, perte de biodiversité, surpêche, pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), pollution découlant des transports maritimes et fluviaux ou encore déversements de déchets toxiques. Par ailleurs, des pratiques non durables de développement ont déjà entamé le patrimoine naturel de l'Afrique, entraînant des coûts sociétaux qui entravent les efforts engagés par les pays pour installer un développement porteur de transformations.

Pour exploiter à plein le potentiel de l'économie bleue, les pays doivent s'atteler conjointement aux problèmes découlant des impacts du changement climatique et de la mauvaise gestion de l'environnement. C'est un impératif. Les connaissances actuelles, les mesures d'adaptation, les réformes et les mécanismes d'application engagés devront tous, sans exception, offrir des solutions pour renforcer la résilience — un facteur clé pour favoriser l'essor d'une économie bleue dynamique et durable.

L'Afrique est extrêmement vulnérable aux effets négatifs du changement climatique introduit par l'homme. Sur la base des tendances actuelles des émissions et des engagements pris pour les atténuer, les scientifiques pronostiquent une hausse de la température de 4 °C à l'horizon 2100.²⁸ Si ce scénario devait se confirmer, les conséquences pour l'Afrique seraient encore plus lourdes. Le caractère indispensable des mesures d'adaptation pour faire face à ces impacts attendus est déjà avéré avec une hausse des températures comprise entre 1,5 et 2 °C — seuil au-delà duquel la capacité de l'Afrique à réagir sera sérieusement réduite. Les systèmes d'alerte précoce ou la gestion des zones côtières pour contrecarrer l'élévation du niveau de la mer font partie des mesures susceptibles de minimiser ces impacts, mais l'aptitude de l'Afrique à s'adapter dépend de sa capacité à mobiliser des financements, car nombreux pays n'ont que des moyens limités. Quels que soient les scénarios d'atténuation et d'adaptation envisagés, l'Afrique connaîtra des pertes et des dommages résiduels.²⁹

La notion de « *pertes et dommages* » recouvre les effets négatifs de phénomènes climatiques extrêmes et de la lente concrétisation du changement climatique auxquels les populations ne sont pas parvenues à faire face ou à s'adapter. Il s'agit non seulement de pertes économiques mais également de pertes sociales et culturelles. Pour y remédier, il faut renforcer les capacités préventives de résilience, gérer les risques, contribuer aux efforts de réhabilitation et apporter des réparations en cas de pertes définitives. Le niveau des pertes et dommages et, par conséquent, les coûts induits, dépendront entre autres facteurs du degré d'ambition des actions internationales d'atténuation et du degré d'investissement dans les mesures d'adaptation au niveau local. Face à l'ampleur des impacts et des conséquences du changement climatique sur les moyens de subsistance des populations africaines, des mesures d'adaptation

28 GIEC (2014), Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse, Contributions des Groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [équipe de rédaction : R.-K. Pachauri et L.-A. Meyer (dir. pub)].

29 http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/uneca-acpc_loss_and_damage_in_africa_report_-_fr.pdf (consulté le 27 novembre 2015).

à différents niveaux, depuis les ménages jusqu'au gouvernement national en passant par les instances régionales, sont en train d'être élaborées et déployées — mais elles doivent bénéficier d'un soutien et d'un renforcement accrus.

Enjeux

Tous les habitants d'Afrique sont concernés par les enjeux découlant du changement climatique et de la gestion de l'environnement, puisque ces derniers ont un impact sur les moyens de subsistance, la santé, l'eau, la sécurité énergétique et alimentaire et, plus généralement, le bien-être des populations.

Le réchauffement des océans et leur acidification, à l'origine de la destruction des habitats, retentissent déjà sur le volume et la qualité des stocks de poissons et, par conséquent, sur la survie de ceux qui en sont tributaires. D'autres enjeux, tels que la surpêche et la pêche INN, les rejets industriels ou les conséquences d'autres formes d'activités maritimes sont autant de freins à la productivité et à une exploitation durable des mers et des océans. Les questions de qualité de l'eau et de sécurité dans le contexte du changement climatique et de la gestion de l'environnement doivent faire partie de la réflexion, d'autant que l'industrialisation de la production vivrière, conjuguée à son intensification et son extension, exerce des pressions sur les ressources hydriques au détriment de la santé et de la sécurité alimentaire des habitants.³⁰ Des solutions originales pourraient naître de la mobilisation des ressources et de l'innovation, mais ces moyens sont pour l'instant inadaptés.

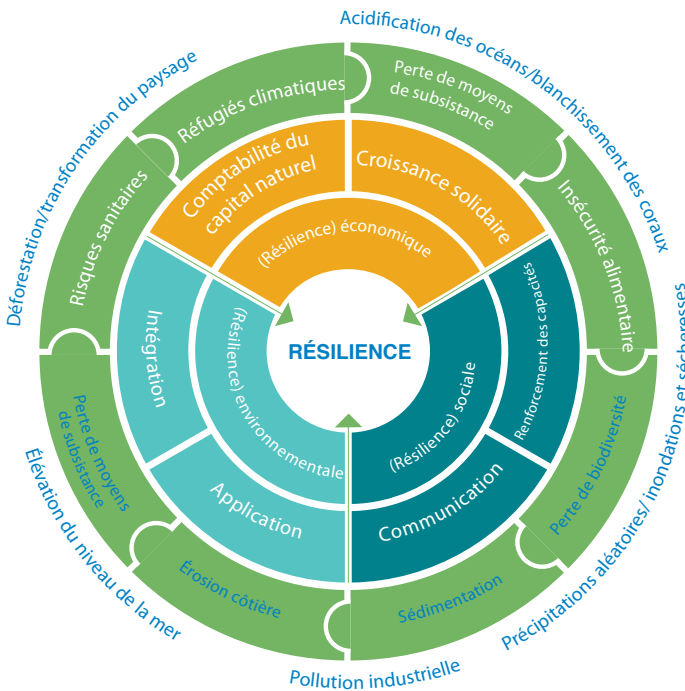
L'adoption de stratégies technologiques vertes et bleues dans le contexte de l'économie bleue reste problématique, même si la situation commence à évoluer positivement. Dans le secteur des énergies océaniques par exemple, plusieurs obstacles doivent être surmontés, comme l'absence d'évaluation et de recensement systématique de ces ressources, la non-maturité des technologies liées à l'énergie des océans, le coût encore élevé des solutions existantes — même s'il commence à baisser —, et le manque d'expertise et de connaissances pour concevoir et exploiter des infrastructures énergétiques en mer.

30 Corcoran, E., C. Nellemann, E. Baker, R. Bos, D. Osborn et H. Savelli (dir. pub.), PNUE, ONU-Habitat, GRID-Arendal (2010), Sick Water? The central role of wastewater management in sustainable development, A Rapid Response Assessment, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Une approche de l'économie bleue permettrait de surmonter certaines de ces difficultés, notamment grâce à l'enrichissement des connaissances sur le changement climatique et la sensibilisation à ce phénomène, l'« intendance » de l'environnement (qui passe par un partage en temps opportun des informations climatiques) et la généralisation de pratiques entrepreneuriales respectueuses de l'environnement. Les observateurs ont souvent souligné le décalage important entre d'une part la qualité globale des régimes régissant les questions d'environnement en Afrique et, d'autre part, l'application et le respect de ces prescriptions, qui pourraient pourtant être des mécanismes efficaces pour assurer cette « intendance ».

La figure 8 recense les principales menaces climatiques et environnementales, accompagnées de leurs impacts et des réponses à apporter pour renforcer la résilience.

Figure 8. Menaces climatiques et environnementales, leurs impacts, et mesures en faveur de la résilience



Source : Auteurs.

Opportunités

La gravité des enjeux découlant du changement climatique a occulté les multiples atouts que possède l'Afrique. Toute l'attention s'est en effet concentrée sur la conception de plans d'adaptation et d'atténuation, sans guère s'attacher à l'exploitation des éventuelles opportunités, qui vont des innovations technologiques sobres en carbone à l'évolution des mentalités dans le but de repenser le rapport à la nature. Le prix croissant des sources d'énergie carbonées, comme le charbon, oblige les gouvernements à étudier des solutions alternatives pour satisfaire les attentes de leur population. Cette évolution a permis de multiplier les initiatives visant à étudier le potentiel des énergies hydrauliques et océaniques.

Pour les États côtiers et insulaires, les énergies océaniques constituent une nouvelle frontière du développement énergétique.³¹ Jusqu'alors, la maturité des technologies disponibles, le coût élevé de ces formes d'énergie et des considérations politiques ont limité l'accès aux énergies renouvelables océaniques. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime cependant qu'elles pourraient satisfaire entre 100 et 400 % de la demande actuelle d'énergie dans le monde.³² Grâce à un environnement plus favorable, les énergies océaniques et marines sont désormais sur une trajectoire de développement. Le Cabo Verde s'est ainsi tourné vers l'énergie houlomotrice, dont une application à petite échelle permet d'éclairer des zones reculées et isolées. Selon le *Mauritius Research Council*, les sources d'énergie océaniques pourraient couvrir une grande partie des besoins du pays.

Par ailleurs, les recherches en cours sur les systèmes d'énergie bleue (production d'énergie marémotrice ou conception de réseaux décentralisés plus efficaces) mettent en évidence les nombreux avantages de ces technologies, comme la réduction des coûts connexes et, partant, une compétitivité accrue.

Les protocoles en vigueur en matière de changement climatique, à l'instar de certains volets du protocole de Kyoto, offrent aux États africains des perspectives de développement économique en lien avec un dispositif de réduction volontaire des émissions. Par ailleurs, les résultats obtenus lors des différentes conférences des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à l'image de la création du Fonds vert

31 Hammer, L., A. Ehnberg, A. Mavume, B. Cuamba et S. Molander, *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, Vol. 16, 4938-4950, 2012. "Renewable ocean energy in the Western Indian Ocean".

32 Energy Technology Perspectives. AIE, 2012. "Pathways to a Clean Energy System".

pour le climat, mettent en avant des solutions permettant aux États africains de s'atteler à leurs priorités respectives de développement sans perdre de vue les enjeux climatiques. Les avantages retirés de ce type de plans pourraient, par exemple, contribuer à la production d'énergie verte à partir des atouts bleus que sont, notamment, les cours d'eau et les océans.

Depuis quelques années, la protection des écosystèmes marins et côtiers suscite un intérêt grandissant pour l'adaptation au changement climatique. La CCNUCC a conçu des stratégies et des mécanismes de renforcement des puits de « carbone vert » terrestres, qui recouvrent les « forêts bleues » et les concepts liés au « carbone bleu », en vogue depuis peu : les forêts bleues sont des écosystèmes marins et côtiers extrêmement précieux de par les multiples services écologiques qu'ils rendent ; le carbone bleu correspond au carbone stocké et piégé dans les habitats forestiers bleus (mangroves, herbiers marins, marais intertidaux, lits et forêts de varech).

Le carbone bleu résume l'idée de tirer parti des avantages des habitats forestiers bleus pour contribuer à l'atténuation du changement climatique. L'Afrique est richement dotée en habitats côtiers, ce qui conforte l'importance du carbone bleu pour les stratégies de lutte contre le changement climatique et les programmes de développement qui s'engagent à réduire les émissions de carbone. Les taux de piégeage et de stockage du carbone bleu sont comparables (et parfois supérieurs) aux taux de piégeage des écosystèmes terrestres, comme les forêts tropicales humides. À l'inverse de la plupart des systèmes terrestres, qui parviennent à un équilibre sol/carbone en quelques décennies, les sédiments des écosystèmes côtiers peuvent absorber le dioxyde de carbone pendant des millénaires. Mais lorsque ces écosystèmes sont endommagés ou détruits, ils peuvent au contraire se mettre à émettre du dioxyde de carbone.

Les écosystèmes côtiers assurent quantité d'autres fonctions utiles³³ : ils protègent les communautés de l'érosion, des tempêtes et des inondations et se révèlent donc indispensables pour l'adaptation au changement climatique. Malheureusement, le rythme de déperdition des mangroves, des herbiers marins et des marais salants (le plus souvent sous l'effet de l'activité de l'homme) serait l'un des plus élevés de tous les écosystèmes présents sur terre. Il importe donc d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les habitats côtiers, afin de mieux les préserver, les protéger et les restaurer et, ce faisant, tirer un meilleur parti de leurs avantages en carbone.

33 <http://www.grida.no/publications/rr/blue-carbon/> et <http://bluecarbonportal.org/> (consultés le 27 novembre 2015).

En outre, les marchés du carbone bleu pourraient offrir aux pays africains des incitations économiques supplémentaires à gérer durablement leurs ressources et à restaurer leurs écosystèmes côtiers et marins. L'étude de cas 6 revient sur les opportunités et les contraintes du carbone bleu.

Étude de cas 6

Opportunités et contraintes liées au carbone bleu

Le projet de démonstration d'Abu Dhabi

Il s'agit du premier projet national de carbone bleu jamais initié dans le monde.¹ Il a permis de mieux comprendre les services écologiques rendus par les écosystèmes côtiers d'Abu Dhabi sur le plan du piégeage du carbone notamment. Le projet a identifié différentes options pour intégrer ces résultats dans les politiques et les modes de gestion. L'expérience et les connaissances ainsi acquises ont permis d'orienter d'autres projets nationaux et certaines initiatives internationales. Le projet de démonstration d'Abu Dhabi a fourni à l'Émirat de solides données analytiques et une méthodologie efficace pour prendre des décisions en toute connaissance de cause en matière de bien-être des écosystèmes marins et côtiers dans le but de renforcer la durabilité et, ce faisant, de participer aux efforts internationaux en faveur du carbone bleu et la réalisation des objectifs communs de développement durable.

Les projets de carbone bleu au Kenya et à Madagascar

Au Kenya, le projet cherche à réhabiliter, protéger et exploiter durablement les mangroves du sud de la baie de Gazi, dans le but de produire quelque 3 000 tonnes de crédits carbone équivalent CO₂ à proposer sur le marché d'échanges volontaires et de procurer ainsi à la collectivité locale environ 12 000 USD par an. Ce projet semble démontrer que les communautés côtières du Kenya pourront bénéficier de la gestion durable des mangroves, grâce aux recettes tirées des crédits carbone. Le projet de Mikoko Pamoja fait l'objet d'une vérification au regard des normes du plan Vivo et devrait obtenir bientôt sa certification, qui déclenchera les premiers versements.

À Madagascar, l'ONG scientifique Blue Ventures (qui cherche à concevoir des approches novatrices pour favoriser la conservation de l'écosystème marin local par les habitants du cru) s'intéresse au potentiel du carbone bleu depuis 2011. L'un des objectifs fondamentaux du projet est de permettre aux communautés côtières de

1 Abu Dhabi Global Environmental Data Initiative (AGEDI), 2014. Building Blue Carbon Projects — An Introductory Guide.

Étude de cas 6

participer sur un pied d'égalité à un mécanisme REDD+² portant sur les mangroves. Il privilégie le renforcement des méthodes de mesure de l'étendue des massifs de palétuviers et d'élaboration de projets communautaires le long de la côte ouest de l'île, où cet écosystème prospère. Depuis 2013, le projet respecte la Norme de vérification du carbone (VCS), spécialement conçue pour les forêts terrestres. Ce faisant, il contribuera à déployer des projets de carbone bleu relevant du mécanisme REDD+ à Madagascar et ailleurs dans le monde.

En dépit des progrès récents, plusieurs freins empêchent toujours de tirer pleinement parti de la valeur ajoutée des services écosystémiques en termes de carbone bleu et de les convertir en options pour améliorer la gestion des recettes tirées de ces écosystèmes. Les gains attribuables au carbone bleu ne sont pas encore totalement intégrés dans les débats politiques sur les mécanismes financiers destinés à atténuer le changement climatique.³

Conclusion

Sans une reconnaissance préalable de l'importance des forêts bleues et du carbone bleu pour atténuer le changement climatique, ces initiatives n'auraient pas pu voir le jour. Elles sont allées de pair avec une volonté politique affirmée et la détermination des gouvernements nationaux et de leurs partenaires au développement. Les projets de carbone bleu pourraient donc permettre à certains pays de concevoir des stratégies d'atténuation du changement climatique, assurer une « intendance » écologique de leur littoral et perpétuer les avantages qui en découlent pour les communautés.

- 2 L'initiative REDD (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts) cherche à valoriser le carbone stocké par les arbres et à inciter ce faisant les pays en développement à réduire leurs émissions mais aussi à investir dans des trajectoires bas carbone de développement durable. L'initiative « REDD+ » va plus loin puisqu'elle intègre le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans la réduction des émissions. <http://www.un-redd.org/AboutREDD/tabid/102614/Default.aspx> (consulté le 18 décembre 2015)
- 3 Ulman R., V. Bilabao-Bastida et G. Grimsditch. *Ocean and Coastal Management*. Vol. 83, 15-18, 2013.

Orientations politiques

Les gouvernements auraient avantage à envisager les options suivantes pour garantir la prise en compte des considérations relatives au changement climatique et à l'environnement dans une approche de l'économie bleue :

- intégrer le changement climatique et la durabilité de l'environnement dans les plans, politiques et textes de lois en vigueur ou à venir portant sur l'économie bleue, à l'échelle continentale, régionale et nationale (voir les données de grandes organisations comme la CCNUCC³⁴, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)³⁵, GRID-Arendal³⁶ et l'Organisation maritime internationale [IMO]³⁷).
- accroître les investissements dans les services d'information sur le climat et l'environnement dans le but de faciliter l'accès aux données sur ces questions et d'en améliorer la disponibilité.
- concevoir et renforcer le cadre assurant la promotion d'infrastructures à l'épreuve du climat et respectueuses de l'environnement (ports verts, recours aux technologies reposant sur les énergies renouvelables, etc.).
- associer le développement des énergies océaniques à d'autres activités économiques à forte valeur ajoutée, comme le tourisme ; sensibiliser davantage les populations ; procéder à une évaluation rigoureuse des ressources ; et favoriser les investissements publics et privés.
- intégrer le recours et la mise en œuvre effective des évaluations des impacts environnementaux (EIE) et des évaluations environnementales stratégiques (EES) pour rationaliser la prise en compte des considérations en matière de climat et d'environnement et les principes de l'économie bleue dans les politiques, les programmes et les projets.
- améliorer la réduction des risques de catastrophe par la mise en place ou le renforcement des systèmes d'alerte précoce (plateformes de connaissances, formation et renforcement des capacités, recensement des zones les plus exposées, campagnes d'information...).
- mettre en place un cadre pour la constitution ou le renforcement de capacités nationales pour étudier les perspectives de coopération avec des organisations internationales (par exemple, l'Union internationale pour la conservation de la nature [UICN], GRID-Arendal et le PNUE) dans l'objectif

34 www.unfccc.int

35 www.unep.org

36 www.grida.no

37 www.imo.org

de monter des projets d'infrastructures naturelles dédiés au carbone bleu pour réhabiliter et renforcer les mangroves, les herbiers marins et les marais salants, de précieux outils pour l'adaptation et l'atténuation .

- concevoir un cadre pour introduire, développer ou améliorer une gestion efficace des aires maritimes protégées (AMP) afin de sauvegarder la santé des écosystèmes .
- mettre sur pied un programme de sensibilisation des populations et des parties prenantes au changement climatique et aux menaces environnementales et s'appuyer sur les systèmes de valeur autochtones et locaux pour constituer une base garantissant la responsabilisation, les droits relatifs aux ressources et des actions ciblées .
- envisager l'emploi d'instruments tels que le modèle DPSIR (menaces – pressions – état – impacts – réponses) pour identifier, analyser et suggérer des solutions durables face à des usages conflictuels et concurrentiels des ressources naturelles, en eau notamment, et à l'exploitation de ces ressources à des niveaux en-deça des seuils de durabilité et des frontières écologiques .
- adopter ou renforcer des textes de loi et des politiques promouvant les technologies vertes et bleues .
- introduire des systèmes de comptabilisation du capital naturel (NCA) pour permettre aux États de promouvoir les énergies bleues (hydroélectricité et énergies océaniques par exemple) et de créer des taxes carbone pour étayer les investissements dans ces technologies .
- adopter une approche harmonisée à l'échelon régional ou continental pour passer en revue les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) et d'autres instruments de la CCNUCC dans le contexte de l'économie bleue .
- définir un cadre pour le renforcement des capacités de négociation des responsables publics au sein des CER, des OIG et des États afin qu'ils puissent prendre une part active et sur un pied d'égalité dans l'adoption de dispositions internationales en matière de changement climatique et d'environnement. Tout cela devrait améliorer la sensibilisation à la vision partagée de l'économie bleue à l'échelle du continent défendue par l'Union africaine dans l'Agenda 2063, l'Agenda 2030 pour le développement durable et la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050 (stratégie AIM 2050), sans oublier les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

Le cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour l'économie bleue

Situation actuelle

L'économie bleue couvrant un large éventail de secteurs aux synergies potentielles importantes, cela justifie l'introduction de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels mieux intégrés. Actuellement, l'incohérence des politiques, le faible respect des règles et les lacunes législatives fragilisent les cadres existants. L'absence de mécanismes institutionnels adaptés pour faciliter la collaboration entre ministères ou l'inexistence d'un organisme faîtier assurant la coordination empêche les institutions d'agir au-delà des strictes limites de leurs mandats. Ce constat est corroboré par le niveau supérieur de maturité des institutions et des cadres de gouvernance régissant les actions et la coordination dans certains secteurs historiques, par opposition à ce que l'on observe dans les secteurs émergents. Les premiers ont donc d'importants enseignements à apporter aux seconds. Globalement, l'économie bleue est porteuse d'une nouvelle dynamique capable de créer de nouvelles relations entre institutions opérant dans des secteurs différents, de mobiliser un soutien aux indispensables réformes et de combler les lacunes existantes dans les mécanismes législatifs et d'exécution. Cela peut se concrétiser à plusieurs niveaux, national, régional et international, selon les besoins.

Enjeux

L'établissement et la conception de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels efficaces pour l'économie bleue sont deux étapes cruciales pour structurer et orienter son essor. L'adoption de ce type de cadres exige de procéder à une analyse approfondie de l'environnement institutionnel de l'économie bleue, pour mieux en cerner les différents aspects, identifier les lacunes existantes et exploiter les synergies dans un but de collaboration.

Pour comprendre l'économie bleue, il importe de contribuer à une bonne prise de conscience des cadres et instruments juridiques applicables existants à l'échelon international et régional. Ainsi, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), adoptée en 1982 et entrée en vigueur en 1994, régit toutes les activités dans les océans et les mers et fait pratiquement l'unanimité. Cette convention énonce également les droits et obligations des États pour la réalisation de ces activités, y compris en matière de navigation, de ressources biologiques et non biologiques, de protection et de préservation de l'environnement marin, de recherche scientifique marine et de développement et transfert de technologies marines dans toutes les aires couvertes par le texte. Elle permet d'obtenir une certitude juridique dans un certain nombre de domaines, notamment pour délimiter les zones maritimes.

La définition précise et dûment publiée des limites des zones maritimes est indispensable pour permettre aux États de bénéficier des océans et de leurs ressources. Ces limites offrent une certitude quant au périmètre de souveraineté ou aux droits souverains et juridictions des États côtiers, et elles introduisent ce faisant une condition préalable importante pour attirer des investissements dans les activités de prospection et d'exploitation. Instaurée par la CNUDM, la Commission des limites du plateau continental (CLPC) aide les États côtiers à fixer les limites extérieures de leur plateau continental.³⁸ L'exploitation durable des ressources non biologiques, y compris des fonds marins et du sous-sol du plateau continental, est un aspect crucial de l'essor d'une économie reposant sur les océans, en particulier pour les États côtiers en développement.

La CNUDM constitue une contribution importante au maintien de la paix, de la sécurité, de la coopération et de relations amicales entre tous les peuples du monde, mais également à la promotion du progrès économique et social pour tous ainsi qu'au développement durable des océans et des mers.

Le fait que de nombreux États africains l'aient ratifiée est un signe encourageant et une première étape importante pour aller plus loin. Mais de nombreuses difficultés demeurent pour sa mise en œuvre, dont l'harmonisation des législations nationales avec les dispositions pertinentes de la CNUDM et l'application uniforme et cohérente de ces dispositions. L'application de la CNUDM impose l'adoption de cadres juridiques, politiques et institutionnels nationaux et l'établissement de passerelles avec d'autres secteurs.

38 http://www.un.org/depts/los/clcs_new/clcs_home.htm (consulté le 27 novembre 2015).

Le cadre fourni par la CNUDM prévoit l'adoption éventuelle d'autres accords pour faciliter l'application de ses dispositions. La convention est ainsi complétée par deux accords d'application : l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI de la Convention, qui régit la prospection et l'exploitation des ressources de la zone internationale des fonds marins (ou « Zone »), considérées comme faisant partie du « patrimoine commun de l'humanité ». Autrement dit, les retombées économiques des activités dans la Zone doivent profiter à tous les êtres humains. La Zone est administrée par l'Autorité internationale des fonds marins (ISA). Sachant qu'actuellement aucun État africain ne parraine d'activités dans la Zone, c'est l'Accord de 1995 (l'Accord des Nations Unies précisant les dispositions de la CNUDM relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs), qui sert de cadre pour l'exploitation durable des ressources des zones économiques exclusives (ZEE) des États et organisations régionales de gestion des pêches ainsi que celles de la haute mer. La plupart des États africains sont encore incapables d'exploiter pleinement ces ressources de sorte, qu'en général, ils octroient des permis de pêche à des flottes étrangères.

Plusieurs conventions internationales contraignantes contiennent des dispositions qu'il convient de garder à l'esprit. Citons à titre indicatif la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale ; la Convention sur la diversité biologique (CDB) et son mandat de Jakarta ; la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (convention de Nairobi) ; la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) ; la Charte africaine des transports maritimes ; la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles ; ou encore la Convention du patrimoine mondial. Quant aux États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ils ont des droits et obligations à respecter en matière de commerce qui pourraient avoir une incidence sur les activités économiques et les institutions en lien avec l'économie bleue.

L'introduction du paradigme de l'économie bleue dans le contexte de la multitude d'instruments juridiques non contraignants en vigueur (accords facultatifs, accords souples ou accords ambitieux mais non contraignants) conçus pour étayer les dispositifs institutionnels existants, pose aussi des problèmes en terme d'harmonisation et de coordination.

La décision récente de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) (résolution 69/292 du 19 juin 2015) visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la CNUDM et portant sur la

conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas d'une juridiction nationale est une étape importante pour les ressources en question.³⁹

Un comité préparatoire, dont les travaux ont débuté en 2016, devra présenter des recommandations de fond d'ici la fin 2017 à l'AGNU sur les éléments d'un projet d'instrument international couvrant notamment les questions concernant « les ressources génétiques marines, y compris celles liées au partage des avantages, les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, les études d'impact sur l'environnement ainsi que le renforcement des capacités et le transfert de techniques marines⁴⁰ ». La participation concertée des États africains à ces négociations est essentielle et dépendra dans une certaine mesure de la disponibilité de moyens, notamment financiers. L'établissement souhaité par cette résolution d'un fonds de contributions volontaires visant à aider les pays en développement — en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et les petits États insulaires en développement (PEID) — à participer aux réunions du comité préparatoire à la conférence intergouvernementale devrait remédier à ce problème. L'implication concrète des États africains dans ce processus suppose également que leurs représentants soient parfaitement au fait des enjeux.

L'introduction et l'application de cadres et instruments juridiques pour favoriser l'essor de l'économie bleue exige aussi des capacités de négociation. Or, les pays affichent encore certaines lacunes sur ce plan et sur le plan institutionnel. Tous ces problèmes sont illustrés par exemple par les accords sur le changement climatique, qui ne profitent guère aux pays africains puisqu'ils se concentrent exclusivement sur le financement et les investissements en faveur d'une croissance verte sobre en carbone. La faible participation actuelle de l'Afrique au Mécanisme de développement propre (MDP) et aux accords d'échange de carbone au titre du protocole de Kyoto démontre la persistance de ces lacunes en termes de connaissances mais aussi de capacités techniques et de négociation.⁴¹ À condition d'initiatives concertées, ces obstacles à la prise de conscience peuvent être levés et l'exploitation par les États des instruments juridiques internationaux peut les aider à instituer des structures institutionnelles, des processus politiques et des régimes réglementaires nationaux efficaces en lien avec l'économie bleue.

39 http://www.un.org/depts/los/general_assembly/reports/report_70.pdf (consulté le 27 novembre 2015).

40 *Ibid.*

41 http://www.unicef.org/esaro/Climate_Change_in_Africa.pdf

Dernier enjeu crucial pour les autorités nationales : le manque de coordination intersectorielle qui se conjugue à l'absence d'institutions centrales de coordination pour l'économie bleue (ministères, commissions ou services dédiés par exemple). Il est vital de caler les choix réglementaires et institutionnels sur des mécanismes budgétaires adaptés.

Opportunités

La plupart des États africains ont ratifié la CNUDM. L'économie bleue leur offre une occasion unique de traduire leur engagement politique en mesures concrètes et efficaces mais aussi d'affirmer leurs droits au titre de cette convention (et bien entendu de respecter leurs obligations). Le récent accord qu'ils ont conclu pour engager un processus de négociations portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas des juridictions nationales donne également aux États africains l'opportunité de démontrer leur engagement à respecter les principes internationaux en la matière. De fait, les États africains sont invités à prendre une part active dans ce processus et à poursuivre leur coopération autour des résultats des négociations susceptibles d'étayer leurs aspirations de développement durable et de garantir la prise en compte équitable des intérêts du continent.

La CNUDM garantit un droit d'accès à la mer et des droits de transit aux États « sans littoral ». Les États africains côtiers peuvent y contribuer en signant des accords de transit avec leurs voisins enclavés afin de réduire le coût des échanges et d'accroître leur participation à l'économie bleue et les avantages qu'ils en retirent.

Puisque chaque État peut profiter des ressources de la Zone, l'économie bleue pourrait inciter les pays africains qui ne sont pas encore parties à la CNUDM à la ratifier pour bénéficier des dispositions relatives à la Zone mais également des autres ressources des océans. L'économie bleue est aussi un moyen de prendre pied dans l'ISA, qui réglemente les activités dans la Zone (étude de cas 7). C'est également un moyen de favoriser une participation durable dans les autres enceintes régionales et internationales en lien avec l'économie bleue.

Étude de cas 7

La Zone

Aux termes de la CNUDM, les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale (la fameuse « Zone ») et les ressources minérales qu'ils recèlent sont le patrimoine commun de l'humanité. La convention instaure également l'Autorité internationale des fonds marins (ISA), une organisation internationale autonome appartenant au système des Nations Unies par l'entremise de laquelle les États parties à la CNUDM organisent et contrôlent les activités dans la Zone, dans le but notamment de gérer ses ressources minérales.

Un État partie à la CNUDM est ipso facto membre de l'ISA. La CNUDM dispose que l'ISA doit traiter les demandes, contrôler les activités et adopter des règles et réglementations en vue d'assurer la conduite des activités de prospection et d'exploitation minière dans la Zone.

Entre 2000 et 2010, huit entreprises ont signé un contrat avec l'ISA pour des campagnes de prospection de nodules polymétalliques. Au 1er juin 2015, elles étaient 22 dans ce cas, avec des contrats portant sur les sulfures polymétalliques, les nodules polymétalliques et les agrégats de ferromanganèse riches en cobalt de plusieurs PEID du Pacifique.

Plusieurs paramètres motivent ces demandes d'exploration de sites situés dans la Zone, dont : a) l'importance stratégique de participer au régime international relatif aux fonds marins ; b) la valeur économique et stratégique des sites de prospection attribués par l'ISA ; c) la nécessité d'identifier de nouvelles réserves stratégiques ; d) l'expansion et la protection des industries minières nationales ; et e) le besoin d'acquérir des connaissances scientifiques et de maîtriser de nouvelles technologies.

Conclusion

L'ISA octroyant toujours plus de permis d'exploration, y compris à un certain nombre de PEID du Pacifique, c'est une incitation supplémentaire en direction des États africains pour les pousser à prendre une part plus active au régime international régissant les fonds marins.

La prise de conscience des activités actuelles et futures dans la Zone ayant des incidences importantes pour les États africains est essentielle, de même qu'une bonne connaissance du processus et des étapes conduisant à la prospection et l'exploitation des ressources qu'elle recèle (étude de cas 8).

Étude de cas 8

Accès aux ressources situées dans la zone internationale des fonds marins — l'exemple de Nauru¹

Après une première expérience traumatisante de ce que l'activité minière peut engendrer de plus nocif, la République de Nauru — un État insulaire du Pacifique — avait toutes les raisons de soutenir des pratiques plus respectueuses. Premier État insulaire de la région à s'intéresser à participer aux activités dans la Zone, Nauru a voté une loi sur les minerais des fonds marins internationaux le 23 octobre 2015, qui régit son engagement dans les activités entreprises dans la Zone. Ce texte dispose que l'île peut, soit parrainer une entité commerciale ou stratégique (immatriculée à Nauru) pour le dépôt d'une demande de prospection auprès de l'ISA, soit déposer une demande en partenariat avec l'Autorité.

Cette législation, adoptée dans le cadre du projet minier en eau profonde (DSMP) de la Communauté du Pacifique et de l'Union européenne, est vitale pour garantir la viabilité économique et écologique de ces activités. Ce faisant, Nauru peut exercer un contrôle réel sur les entreprises ayant obtenu des permis pour opérer dans la Zone. Le texte prévoit également des dispositions garantissant par Nauru le respect des règles et réglementations de l'ISA.

Il institue l'Autorité des fonds marins de la République de Nauru (NSMA), chargée de contrôler et gérer la participation du pays aux activités engagées. En outre, les recettes tirées de ces activités viendront abonder un Fonds des ressources minérales des fonds marins administré de manière à bénéficier à la population locale. Enfin, la loi reconnaît que les activités de prospection ne peuvent être menées qu'avec le parrainage d'un État membre de l'ISA et dans le respect des règles et réglementations de cette institution.

Conclusion

L'exemple de Nauru prouve avant tout que l'adoption d'une législation nationale pour réglementer l'accès aux ressources des fonds marins est la clé de la poursuite de l'exploitation de ces ressources à l'échelle d'un pays dans le respect des lois internationales.

1 <http://www.spc.int/en/media-releases/2297-spc-welcomes-naurus-new-legislation-to-govern-seabed-mining-activities.html> (consulté le 27 novembre 2015)

À l'échelon national et au-delà de la rationalisation des cadres juridiques régionaux et internationaux, l'on peut envisager la création d'un ministère de l'Économie bleue, d'une institution du même type ou d'une unité en charge de la coordination qui aurait pour mission de favoriser l'adoption d'une stratégie de l'économie bleue au service du développement national et sectoriel. Des perspectives existent également pour concevoir et renforcer des textes en matière de comptabilité et de budget, mais aussi des lois instituant des paramètres pour la transparence afin de disposer des fondamentaux financiers et économiques nécessaires (sectoriels, macroéconomiques).

Le fait que de nombreux États africains soient parties à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons de 1995 signifie par ailleurs qu'ils peuvent en profiter pour signer des accords de partage des ressources plus avantageux et maximiser ainsi l'exploitation durable des zones de pêche relevant de leurs ZEE, très poissonneuses. Dans l'idéal, ces accords prendront la forme de partenariats et de conventions pour des actions conjointes de conservation et de gestion. Par ailleurs, les États africains pourraient coopérer afin de favoriser l'adoption d'instruments additionnels venant compléter la CNUDM et qui tiennent compte de leur situation régionale.

La multiplicité d'instruments ambitieux mais sans caractère obligatoire — à l'instar du document final de la conférence de Rio+20, de l'Agenda 2030 pour le développement durable, de l'Agenda 2063 de l'UA, de la Stratégie AIM 2050, des Orientations de Samoa ou du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement — sont autant d'occasions pour les États africains d'intégrer de manière concertée les principes du développement durable et d'autres dispositions pertinentes dans leurs cadres réglementaires et politiques au service de l'économie bleue. Sans oublier tous les instruments facultatifs et sectoriels dont les États membres peuvent intégrer certaines dispositions dans leurs politiques et lois nationales. Tout cela renforcerait la capacité des États à concrétiser les ambitions énoncées dans ces instruments. La comptabilisation du capital naturel en est une bonne illustration : la prise en compte de ce type d'aspirations dans la législation nationale favoriserait la reconnaissance pleine et entière des formes non traditionnelles d'actifs dans les comptes nationaux.

Orientations politiques

La spécificité de l'environnement national conditionne bien entendu les orientations politiques mais les meilleures pratiques permettent de tracer plusieurs pistes pour renforcer les capacités juridiques et institutionnelles en lien avec l'économie bleue :

- pour les États qui ne l'ont pas encore fait, ratifier la CNUDM et ses accords d'application puis les mettre en œuvre par l'entremise d'instruments juridiques et politiques nationaux .
- ratifier les autres instruments relatifs à la gouvernance des océans et ceux portant sur les masses d'eau douce (encadré 2) et les autres ressources naturelles .
- réviser et adopter des textes de loi et des politiques pour lutter contre les activités criminelles en mer et les autres menaces pesant sur le milieu marin .
- négocier et fixer les frontières maritimes et définir les mécanismes à solliciter pour assurer le règlement pacifique des différends .
- former et renforcer les capacités des agents intervenant dans les secteurs en lien avec l'économie bleue sur les lois et législations internationales applicables mais également sur les instruments et politiques régionaux et infrarégionaux .
- concevoir des stratégies maritimes intégrées dans la lignée de la stratégie AIM 2050 de l'UA .
- instituer des « centres académiques d'excellence » sur le droit de la mer (en rééquipant et recentrant les études géologiques portant sur les différents secteurs de l'économie bleue par exemple), si possible dans le cadre d'institutions existantes. Cela peut impliquer la création de nouveaux départements dédiés à l'économie bleue dans des universités ou des « think tanks » déjà en place .
- instaurer un mécanisme de coordination pour les services/institutions en charge des questions aquatiques et maritimes. À l'échelon national, cela peut se faire sous la forme d'un ministère dédié ou d'un comité interministériel (étude de cas 9). À l'échelle du continent, il peut s'agir d'un département des Affaires maritimes à part entière rattaché à la Commission de l'UA, à Addis-Abeba (Éthiopie) .
- renforcer le dialogue et les consultations à l'échelle des régions et du continent pour parvenir à une vision commune et favoriser l'échange d'expertise juridique, politique et institutionnelle entre les États au service

de la réalisation des objectifs de l'économie bleue (par exemple, sur la définition de zones de développement conjoint) .

- développer et renforcer les capacités des États à négocier des contrats/ accords équitables et solides à tous les niveaux .
- concevoir des politiques et des réglementations environnementales visant à assurer la conservation, la gestion, la protection et l'utilisation durable des écosystèmes aquatiques et marins .
- améliorer l'éducation, la formation, le renforcement des capacités et des compétences des États (en matière de négociation de contrats, d'activités de parrainage dans la Zone et de participation à l'ISA par exemple) .
- prendre part aux négociations et à la formulation d'une position commune sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant en conformité avec la CNUDM et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.⁴²

42 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/292&referer=http://www.un.org/en/ga/69/resolutions.shtml&Lang=E (consulté le 27 novembre 2015).

Encadré 2

Eaux transfrontalières et économie bleue

Comme les océans, les étendues d'eau douce à l'intérieur des terres (lacs, cours d'eau, zones humides et autres) contribuent au développement socioéconomique et à la durabilité environnementale, à travers différents facteurs : pêche et aquaculture, tourisme, navigation, mines, énergie, piégeage du carbone, filtration des eaux et régulation thermique et atmosphérique. Elles constituent le composant terrestre du carbone bleu de l'Afrique.¹

Avec ses bassins fluviaux internationaux et ses autres sources d'eau douce, l'Afrique possède un immense potentiel en matière d'hydroélectricité, qui dépasse largement la demande actuelle de tout le continent. Pourtant, ce secteur est encore peu développé.

La satisfaction de quantité de besoins socioéconomiques (eau potable et assainissement par exemple) et écologiques (piégeage du carbone et filtration de l'eau) dépend de la disponibilité d'eau douce, y compris celle originaire de bassins versants à cheval sur plusieurs pays.

Les 63 bassins versants transfrontaliers de l'Afrique couvrent 64 % de la surface terrestre du continent et abritent 77 % de la population. Pas moins de 94 accords internationaux régissent le partage d'une ressource aussi vitale que l'eau entre les pays d'Afrique.² Si leur premier objectif vise à favoriser une gestion coopérative de l'eau partagée, ces accords pourraient probablement également contribuer à favoriser l'essor de l'économie bleue dans la région.

1 Ababouch, L. UNECA, 2015. La pêche et l'aquaculture dans le contexte de l'économie bleue.

2 PNUE, 2010. Afrique. Atlas de l'eau.

Étude de cas 9

Options institutionnelles à disposition des pays pour favoriser la coordination

Maurice¹

Maurice est cité en exemple pour inciter les autres pays à développer le secteur de l'économie bleue. L'approche adoptée par ce pays puise sa force dans l'adoption d'un cadre politique à l'issue de larges consultations de toutes les parties prenantes, y compris la société civile et la population. Au bout du compte, chacun s'approprie pleinement le processus et le résultat et se sent responsable de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs et ambitions affichés. Des textes de loi adaptés ont par ailleurs été votés pour mettre en œuvre cette politique.

Seychelles²

Le cabinet du Premier ministre des Seychelles a organisé un service spécifique pour promouvoir l'économie bleue et l'exploitation de ses vastes ressources pour installer un développement durable et lutter contre le changement climatique. Ce département, rattaché au ministère des Finances, du Commerce et de l'Économie bleue, supervise le déploiement/la concrétisation des politiques du pays en la matière. Jusqu'alors, c'était le ministère des Affaires étrangères qui assumait ce rôle. La création d'un ministère spécifique permet de mieux coordonner les initiatives avec les autres secteurs, de développer des synergies et d'œuvrer en concertation. Le gouvernement des Seychelles vient par ailleurs de publier une feuille de route nationale pour l'économie bleue, intitulée Seychelles' Blue Economy Roadmap: Defining a Pathway to Prosperity.

Sénégal³

Le président sénégalais introduit en 2006 un mécanisme de coordination au sein du cabinet du Premier ministre afin de s'atteler aux questions de sécurité en mer et de protection du milieu marin. Ce mécanisme, connu sous son acronyme HASSMAR4, doit œuvrer avec d'autres agences concernées pour rendre les plans opérationnels et intervenir en mer. Il a autorité sur les eaux maritimes et fluviales du Sénégal et sur les ports du pays. En rattachant ce mécanisme au plus haut sommet de l'État, le pays a évité la carence de coordination souvent observée dans de nombreux pays de la région.

- 1 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2014. The Oceans Economy: Opportunities and Challenges from Small Island Developing States.
- 2 http://www.mfa.gov.sc/static.php?content_id=36&news_id=967 (consulté le 27 novembre 2015).
- 3 <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article4968> (consulté le 27 novembre 2015).
- 4 Haute Autorité chargée de la coordination de la sécurité maritime, de la sûreté maritime et de la protection de l'environnement marin.

Étude de cas 9**Afrique du Sud⁵**

L'opération Phakisa (« presser le pas » en Sesotho) a été lancée en juin 2014 pour servir de cadre au développement et à la valorisation de l'économie bleue en Afrique du Sud. Elle identifie quatre secteurs prioritaires comme nouveaux axes de croissance pour l'économie océanique : le transport et les industries manufacturières ; le pétrole et le gaz offshore ; l'aquaculture ; la protection et la gouvernance. L'objectif est de développer suffisamment ces secteurs pour en retirer une valeur ajoutée. La présidence coordonne cette initiative. Dans le secteur des transports et des industries manufacturières, la finalité est d'engranger les bénéfices découlant des activités de triage et d'entreposage, de construction et de réparation navales, de réparation et remise en état des grues — toutes filières censées contribuer au PIB et à l'emploi. Dans le secteur du gaz et du pétrole au large des côtes, il s'agit de créer un environnement propice à la prospection, en se dotant de différents mécanismes (environnement politique et juridique, croissance économique solidaire, renforcement des compétences et résolution des déficits infrastructurels). Le secteur de l'aquaculture devrait créer des emplois pour la transformation et la commercialisation des poissons (participation) et, ce faisant, améliorer le statut économique et social des communautés vivant sur le littoral (transformation).

L'opération Phakisa permet d'apprécier les zones d'intervention propres à l'économie bleue et de hiérarchiser les opérations. Orientée sur des objectifs précis et dédiée à la réalisation des cibles de développement du pays, cette initiative se déroule dans un cadre chronologique fixé à l'avance avec des mécanismes concrets de suivi, de mise en œuvre et de vérification des résultats. Plusieurs objectifs particuliers ont été identifiés, qui prennent en compte la solidarité, la participation, la création d'emplois et la valeur ajoutée, mais aussi l'industrialisation, notamment dans le secteur de l'aquaculture. Cette approche facilite par ailleurs les interactions sectorielles et les échanges avec et entre experts et autres parties prenantes (publiques et privées). Le volet « suivi » renforce ce dialogue, la coopération interservices étant assurée par le ministère de la Planification, du suivi et de l'évaluation. Mais chaque secteur dépend de l'autorité de tutelle jugée la plus compétente.

5 <http://www.operationphakisa.gov.za/Pages/Home.aspx> (consulté le 27 novembre 2015).

Étude de cas 9

Brésil⁶

La commission interministérielle pour les ressources marines est coordonnée par un secrétariat d'État rattaché au ministère de la Défense, qui exerce le Haut commandement de la marine nationale. Elle réunit plusieurs ministères et secrétariats d'État afin de coordonner les différents plans, programmes et projets en lien avec l'économie bleue du pays. Elle prend en compte la défense des intérêts politiques et stratégiques du Brésil dans l'espace maritime (national et international) et promeut le développement socioéconomique à travers une utilisation durable des ressources de la mer. L'une de ses missions principales consiste à sensibiliser la société brésilienne au milieu marin et à garantir la qualité de cet environnement, en réduisant l'exposition aux phénomènes extrêmes mais également aux aléas climatiques.

La commission milite par ailleurs pour des partenariats stratégiques avec les agences chargées de contrôler les risques de catastrophe à l'échelon du pays, des États et des collectivités locales dans le but d'atténuer les vulnérabilités et l'impact des phénomènes extrêmes. Elle vient conforter les partenariats stratégiques visant à améliorer les instruments susceptibles de contribuer au développement régional dans la zone du littoral, dans la lignée de la politique nationale pour le développement régional. Plusieurs programmes coordonnés dans ce cadre sont en cours d'application, en coopération avec des universités, des cabinets d'études géologiques et le département d'hydrographie de la marine nationale. Ils prévoient notamment le recensement des ressources biologiques et non biologiques dans la ZEE, le plateau continental et les fonds marins internationaux. D'autres activités portent sur la gestion des côtes et des océans et la protection de l'environnement.

Conclusion

Ces exemples montrent bien l'importance d'une feuille de route et d'une vision d'ensemble pour le développement durable de l'économie bleue. Ils soulignent également la nécessité de se doter d'un cadre réglementaire et mettent en évidence les différentes approches institutionnelles de l'économie bleue, y compris à travers la création d'un ministère dédié, la coordination de cette stratégie aux plus hauts niveaux de l'État (présidence ou cabinet du Premier ministre) ou la création d'un mécanisme de coordination interministériel. Ces exemples rappellent également le rôle indispensable de la planification, du suivi et de l'évaluation de l'économie bleue au niveau des institutions.

6 <https://www.mar.mil.br/secirm/ingles/remplac.html> (consulté le 27 novembre 2015)

**DEUXIÈME PARTIE :
VERS UNE POLITIQUE
EFFICACE DE
L'ÉCONOMIE BLEUE**

Un guide d'étapes

Vers une politique de l'économie bleue

Ce manuel de directives définit, étape par étape, les politiques à suivre pour encadrer l'élaboration d'une politique de l'économie bleue. Ces étapes sont illustrées par la figure 9.

Figure 9. Séquences et étapes du processus d'élaboration d'une politique de l'économie bleue



Source : Auteurs.

Étape 1 : Définition du programme et sensibilisation

Distiller un sentiment d'urgence face à la situation pour inciter à l'action

La rédaction d'un livre blanc pourrait initier le processus de définition du programme d'action et de sensibilisation autour de l'économie bleue. Ce texte et les processus consultatifs qui en découleraient pourraient distiller un sentiment d'urgence quant à la situation et la nécessité d'agir rapidement pour relever les défis et se saisir des opportunités. Ce livre blanc pourrait également rappeler les risques de l'inaction.

L'une des actions prioritaires pourrait consister, pour les ressources biologiques, à mettre en place des capacités coordonnées et efficaces de suivi, contrôle et surveillance des menaces sur le milieu marin (pêche INN, criminalité transfrontalière, etc.) afin de créer et d'entretenir un climat propice à l'investissement et au développement durable. Pour les ressources non biologiques, les États côtiers pourraient envisager de déposer des dossiers auprès de la CLCS relatifs aux limites extérieures de leur plateau continental, afin de bénéficier des retombées escomptées de l'exploitation offshore du gaz et du pétrole.

Connaître ses ressources

Il importe également d'avoir une bonne connaissance des ressources liées à l'économie bleue, qu'il s'agisse du capital naturel ou humain. Pour le capital naturel, cela passe par des campagnes extensives de recensement des ressources dans les milieux aquatiques et marins. En corollaire, il conviendra de faire le point sur les connaissances en partant de la base de données actuelle, d'identifier les lacunes et les besoins et de créer des partenariats nationaux et internationaux pour y remédier. Cette appréciation nécessite des équipes de recherche et développement (RD) dédiées et un transfert de technologies.

Les informations de référence peuvent provenir d'études et de rapports existants, à tous les niveaux. Elles peuvent aussi être tirées d'études analogues conduites dans d'autres pays, d'Afrique ou d'ailleurs, en intégrant notamment les archives des données géologiques, des instituts de recherche maritime et des organisations internationales.

Organiser des réunions de dialogue et de sensibilisation

Il s'agit ensuite d'organiser un dialogue autour des thématiques du livre blanc. Ces réunions peuvent favoriser la participation, le sentiment d'appropriation et

l'obtention d'un consensus dès le lancement du processus de formulation d'une politique de l'économie bleue. C'est aussi l'occasion de sensibiliser les esprits à l'intérêt même du concept d'économie bleue. Idéalement, ce dialogue doit être initié aux plus hauts niveaux de l'État (chef d'État ou Premier ministre), un signal essentiel pour rallier la volonté et l'engagement des politiques et, surtout, des différents ministères. Ce dialogue doit être également ouvert à un maximum de parties prenantes représentatives.

Faire évoluer le livre blanc en tenant compte des consensus émergents

Le livre blanc doit être un document vivant, qui évolue à chaque étape du processus de consultation. Il doit refléter la convergence progressive des points de vue et traduire la nature évolutive et dynamique des enjeux à mesure que l'économie bleue est mieux comprise et son utilité appréciée. La recherche du consensus passe par un partage constant des différentes versions du livre blanc avec toutes les parties prenantes, qui reflète l'état des différentes positions.

Actualiser les informations de référence sur les secteurs de l'économie bleue à partir de sources d'information nationales, régionales et internationales

La mise à jour régulière des informations sur les secteurs clés de l'économie bleue que sont les pêches, le transport maritime, l'exploitation minière sous-marine ou encore le développement des ressources énergétiques permettrait d'identifier les problématiques de manière à intégrer de nouvelles idées et perspectives tout au long du processus de formulation de la politique. Un bilan annuel des principaux défis, enjeux et opportunités du pays et des contraintes serait un moyen d'entretenir la dynamique des échanges autour de l'économie bleue.

Rédiger et diffuser les rapports de synthèse

À l'issue des phases initiales de consultation, il importe de faire connaître le niveau de convergence obtenu et de préparer et diffuser en temps voulu des rapports de synthèse. Ces rapports doivent rendre compte des sujets abordés pendant les consultations, des enjeux et opportunités identifiés, des nouvelles étapes envisagées et, surtout, des actions de suivi à engager pour continuer le processus de formulation de la politique.

Étape 2 : Coordination pour la formulation de la politique de l'économie bleue

La coordination doit être le maître mot du processus de formulation de la politique de l'économie bleue. Il convient donc d'instituer une instance chargée de cette coordination et de faire preuve d'un engagement durable en faveur du processus. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte.

Principes régissant la création de l'instance de coordination

L'organe chargé de coordonner l'intégralité du processus doit être investi d'un pouvoir de mobilisation suffisant, jouir d'une autonomie opérationnelle et disposer de ressources adaptées. Sa légitimité sera d'autant plus grande qu'il permettra de représenter tous les points de vue. Par ailleurs, son aptitude à infléchir le processus et à prendre les décisions nécessaires pour conduire à l'élaboration concrète de la politique sera confortée si sa création procède d'un décret officiel. Il est absolument vital que les décisions prises reflètent les visions et les perspectives de toutes les parties prenantes.

Fonctions de l'instance de coordination

La formulation de la politique de l'économie bleue exige la création d'un comité interministériel ou intersectoriel. Les fonctions de cet organe de coordination pourraient recouvrir les éléments suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

- coordonner et faciliter les processus de prise de décisions .
- lever les freins à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique .
- fournir des orientations pour la formulation de la politique .
- proposer des indicateurs de performance associés à des objectifs et des délais d'application .
- constituer des partenariats et établir des liens à l'échelon régional et international .
- faire en sorte d'obtenir des succès rapides .
- communiquer autour des résultats obtenus .
- organiser un audit des résultats et publier les conclusions pour commentaires et rétroactions .
- au besoin, réévaluer et ajuster la politique .
- analyser et surveiller la mise en œuvre de la politique .
- recourir aux médias sociaux pour élargir le processus de consultation .
- entretenir la dynamique.

Scénarios envisageables pour l'instance de coordination

Le choix de l'institution chargée de conduire le processus de formulation de la politique de l'économie bleue doit être soigneusement pesé. Idéalement, elle doit se situer aux plus hauts niveaux de l'État. Fondamentalement, il faut garantir une vue d'ensemble et un traitement égal de tous les secteurs en lien avec l'économie bleue.

Étape 3 : Création d'un sentiment d'appropriation nationale du processus de formulation de la politique de l'économie bleue

Sans appropriation, la politique de l'économie bleue ne donnera pas les résultats escomptés. Le programme, le processus et la politique doivent susciter l'adhésion de tous, pour que le cadre d'application et les règles qui en découlent soient acceptés. Plusieurs étapes permettent d'obtenir cette adhésion.

Recherche du consensus

Des procédures de mobilisation des parties prenantes tout au long de la formulation de la politique permettront de faire émerger progressivement un consensus.

Communication autour de la politique

La communication doit porter sur des messages clés adressés à toutes les parties prenantes dans le but de renforcer la sensibilisation à l'économie bleue. Cette communication stratégique doit intervenir en temps voulu, de manière constante et durable, en fournissant des données et des cartes susceptibles d'entretenir l'intérêt des parties prenantes pour la formulation de la politique.

Mobilisation des parties prenantes

La qualité des consultations avec toutes les parties prenantes est la clé du succès du processus de formulation de la politique de l'économie bleue.

Ces consultations permettront la convergence des points de vue et une bonne compréhension des opportunités et des enjeux découlant de l'exploitation du potentiel de l'économie bleue. Pour assurer leur succès, il faut recenser tous les groupes d'intérêt susceptibles d'être impliqués : les décideurs politiques à tous les niveaux, la société civile, les groupes communautaires locaux, le secteur privé, les employeurs, les médias, etc. Il convient d'identifier clairement les

différentes valeurs et avantages découlant de l'économie bleue pour chaque groupe de parties prenantes.

Plusieurs paramètres doivent être abordés :

- environnement fiscal (impôts, redevanc, etc.), juridique et réglementaire ;
- création d'emplois et renforcement des compétences au bénéfice de tous ;
- conservation et préservation des ressources naturelles ;
- utilisation durable et gestion des ressources naturelles ;
- cohésion sociale ;
- appropriation du processus ;
- partage des avantages ;
- renforcement et développement des infrastructures.

Il conviendra de regrouper ces thèmes en fonction de l'ordre d'importance défini par la majorité des parties prenantes. Ensuite, les rôles et responsabilités de chacun devront être fixés, et des systèmes de notification et de reddition de comptes seront formalisés.

Responsabilisation des acteurs clés

La responsabilisation des acteurs clés du processus de formulation de la politique de l'économie bleue est cruciale pour forger un sentiment d'appropriation. Pour ce faire, les institutions publiques doivent collecter, stocker, actualiser et diffuser toutes les informations utiles de manière transparente et en temps opportun. Par ailleurs, les opérateurs privés doivent tenir l'opinion publique régulièrement informée sur les impacts environnementaux et sociaux de leurs activités.

Les processus consultatifs impliquant de multiples parties prenantes exigent forcément d'ajuster les différents intérêts et perceptions des valeurs en jeu. La réussite du processus de formulation de la politique de l'économie bleue dépendra, au final, de l'aptitude à faire converger ces visions et perspectives.

Création d'une culture de l'économie bleue

Seule une évolution des mentalités, reposant sur une approche globale et solidaire de l'aménagement du territoire et du développement économique, permettra de rendre l'économie bleue opérationnelle. Le processus de formulation de la politique doit donc aller de pair avec des actions de sensibilisation de toutes les parties prenantes, afin qu'elles acquièrent un

nouveau mode de pensée. Pour ce faire, les consultations et la mobilisation des médias (y compris sociaux) paraît indispensable.

L'étude de cas 10 décrit un processus de formulation d'une politique de l'économie bleue à la fois exhaustif et tenant compte de l'intérêt spécifique du pays.

Étude de cas 10

Le modèle norvégien de gouvernance du gaz et du pétrole

En 1969, à l'aube de l'ère pétrolière pour le pays, le gouvernement norvégien décide que cette manne doit bénéficier à tous les habitants et donc contribuer à l'édification de l'État providence. Ce faisant, ce sont près de 80 % des recettes tirées du secteur des hydrocarbures qui sont réinvesties en Norvège. À son apogée, la production de gaz et de pétrole a représenté 16 % du PIB norvégien et presque 40 % des exportations du pays. La Norvège, dont l'économie tournait depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale autour des pêches et de l'agriculture, n'avait guère d'expertise indépendante en matière d'hydrocarbures. Trois points importants ont immédiatement retenu son attention : 1) la délimitation de ses frontières maritimes ; 2) les modalités de gestion des candidatures des entreprises pétrolières intéressées par l'exploration du plateau continental norvégien ; et 3) l'élaboration d'une politique judicieuse en matière d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole.

Grâce à l'expérience d'autres pays producteurs de pétrole, la Norvège a bien perçu le caractère potentiellement perturbateur d'une mauvaise gestion des recettes pétrolières pour l'économie, l'environnement et le développement social. Ce qui l'a incitée à se doter d'un mandat politique clair, baptisé « Les dix commandements pétroliers », érigeant notamment les principes suivants : « les gisements mis au jour doivent être exploités de manière à rendre la Norvège aussi indépendante que possible pour son approvisionnement en pétrole brut » ; « un nouveau secteur d'activité autour du pétrole sera développé » ; « l'industrie pétrolière doit tenir compte dans son développement des autres activités industrielles ainsi que de la protection de la nature et de l'environnement » ; et « le pétrole extrait du plateau continental norvégien doit être autant que possible débarqué sur le territoire norvégien, sauf lorsque des considérations sociopolitiques exceptionnelles imposent une autre solution¹ ».

1 <http://www.npd.no/en/Publications/Norwegian-Continental-Shelf/No2-2010/10-commanding-achievements/> (consulté le 27 novembre 2015).

Étude de cas 10

Le secteur norvégien du gaz et du pétrole est un modèle de gouvernance des recettes tirées de ressources océaniques. Pendant les 20 premières années, les recettes pétrolières ont été réinjectées dans le développement d'infrastructures industrielles, publiques et sociales, dans une volonté politique claire d'établir des liens sociaux, économiques et matériels entre le secteur pétrolier et le reste de l'économie et de la société norvégiennes. Dès 1990, la production pétrolière s'est mise à engendrer des excédents importants. Soucieuse d'échapper au fameux « syndrome hollandais »², la Norvège a cherché comment protéger son économie de la surchauffe liée aux afflux de capitaux et faire en sorte que les générations futures profitent elles aussi de cette manne. En 1990, le gouvernement institue un fonds pour le pétrole, prélude à la création de la Norges Bank Investment Management, en 1998 — l'établissement bancaire chargé d'administrer le fonds au nom du ministère des Finances. En 2015, la valeur du fonds avoisinait 1 000 milliards de dollars.³

Conclusion

Le modèle norvégien de gestion des recettes pétrolières prouve l'importance d'une vision nationale cohérente et transparente et d'un plan responsable pour maximiser dans la durée les retombées des ressources de l'océan au-delà des bénéfices immédiats obtenus pendant la phase d'extraction. Il met également en évidence l'intérêt de lier le développement des ressources océaniques à la diversification de l'économie et à la répartition des retombées à l'ensemble des secteurs du pays. Le mode de gestion du fonds norvégien pour le pétrole souligne tout l'intérêt d'une gestion déterminée et anticipatrice des ressources.

2 Cette expression a été inventée en 1977 par *The Economist* pour décrire les affres dans lesquelles était plongée l'économie des Pays-Bas : après la mise au jour d'importantes réserves de gaz, en 1959, le pays a certes vu ses exportations exploser mais il s'est retrouvé déchiré entre une « santé extérieure » insolente et des « souffrances intérieures » considérables. Entre 1970 et 1977, le chômage a bondi de 1.1 % à 5.1 % ; et les entreprises ont cessé d'investir. Pour la revue économique, ce paradoxe s'expliquait par l'appréciation de la monnaie locale d'alors, le florin. Les exportations de gaz avaient provoqué un afflux de devises qui, en accroissant la demande de florins, renforçait sa valeur sur le marché des changes. Cette évolution rendait les autres secteurs de l'économie moins compétitifs sur les marchés internationaux. Un scénario auquel se sont rajoutés d'autres problèmes : le fait que l'extraction de gaz soit (et reste) une activité relativement gourmande en capital mais peu créatrice d'emplois ; et, dans un souci d'enrayer l'appréciation trop rapide du florin, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux plancher. Résultat, les investisseurs ont déserté le pays, réduisant à néant toute perspective économique. <http://www.economist.com/blogs/economist-explains/2014/11/economist-explains-2> (consulté le 18 décembre 2015).

3 <http://www.nbim.no/en/the-fund/history/>

Étape 4 : Identification des secteurs prioritaires

L'économie bleue recouvre de multiples secteurs dont chacun possède ses caractéristiques et cadres réglementaires propres. Le cadre politique doit certes englober tous les secteurs concernés mais en privilégiant ceux qui sont prioritaires. Le processus doit être méthodique et objectif, fondé sur l'analyse des avantages comparés respectifs de chacun des secteurs. Les résultats devront faire l'objet de consultations, afin de garantir la validité des choix opérés. Comme le souligne la Stratégie AIM 2050 de l'UA, une matrice « urgent vs important » pourrait aider à installer un dispositif fiable de priorisation pour la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue.

Le cadre politique devrait par ailleurs recenser les points émergents (enjeux et opportunités) à l'échelon mondial, régional et national. Il peut s'agir par exemple de la bioprospection dans les océans, les mers ou les eaux profondes comme de la valorisation des ressources minérales et énergétiques de la haute mer.

Les études de cas 11, 12, 13 et 14 sont autant d'illustrations de ce processus d'identification et de hiérarchisation, mais également de création de liens et relations intersectoriels.

Étude de cas 11

L'économie bleue au service d'un tourisme durable

Le rôle du tourisme dans la croissance durable et équitable fait toujours davantage consensus. En 2012, les dirigeants planétaires réunis à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD) Rio +20 et pour un sommet du G20 sont convenus que le secteur pouvait contribuer à la résolution de bon nombre des défis internationaux les plus ardues.

Par ailleurs, une étude commandée par le Bureau pour l'Afrique de l'Est de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, intitulée « Towards a Sustainable Tourism Industry in Eastern Africa » (« Vers un tourisme durable en Afrique de l'Est »), conclut qu'en dépit d'un certain nombre de problèmes dans la région, le secteur possède un réel potentiel économique qui aurait tout à gagner de l'intégration régionale. C'est pourquoi la Cenua a soutenu l'élaboration du Plan directeur pour un tourisme durable (STMP) 2013-2023 de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (Igad), en cours de déploiement. Ce plan repose sur les principes suivants : assurer l'équité intergénérationnelle (tenir compte des besoins des générations futures) et intragénérationnelle (intégrer la justice sociale et la lutte

Étude de cas 11

contre la pauvreté) ; avoir une stratégie visionnaire du développement du tourisme ; aligner les stratégies de développement du tourisme sur les initiatives nationales, régionales, continentales et internationales ; et asseoir le développement du tourisme sur des travaux de recherche solides. Ces principes pourraient de fait également présider au développement du tourisme dans le cadre de l'économie bleue.

Le rapport sur l'économie verte du PNUE liste le tourisme parmi les dix secteurs vitaux pour assurer le verdissement de l'économie mondiale.¹ L'industrie touristique fait également figure de secteur clé pour l'économie bleue dont elle tire sa base de ressources, essentiellement axées sur la nature.² Ces ressources, que l'on retrouve dans les milieux marins et aquatiques, couvrent les cours d'eau, les lacs, les océans, la diversité biologique, les plages, la végétation fluviale et la végétation côtière.

L'approche de l'économie bleue ouvre aussi des perspectives d'investissement dans les infrastructures — touristiques (hôtels et complexes hôteliers) et autres (terminaux portuaires dédiés pour les industriels des croisières et marinas pour les activités de loisir). Avec l'engouement croissant pour les croisières, l'économie bénéficie de rentrées d'argent non négligeables. Les produits de l'artisanat local vendus aux passagers sont un moyen idéal de créer des emplois et de procurer rapidement des revenus à la population. Mais les quais et les marinas peuvent engendrer des problèmes écologiques, liés à la pollution et à des conflits d'intérêts pour l'accès à des ressources rares.

Il convient donc d'encadrer le développement du tourisme avec des mesures adéquates pour en atténuer les conséquences environnementales et sociales néfastes.

Un certain nombre d'études de cas illustrent cette approche, dont le projet Coast d'actions coordonnées pour un tourisme durable. Lancée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en partenariat avec le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (Onudi) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), cette initiative vise en priorité les communautés côtières dans neuf pays d'Afrique (Cameroun, Gambie, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigéria, Sénégal, Seychelles et Tanzanie). Son principal objectif est de soutenir et renforcer la conservation des écosystèmes côtiers, environnementaux et marins en Afrique subsaharienne qui jouent un rôle important pour le reste du monde et pour la diversité biologique qu'ils abritent en atténuant les impacts écologiques nuisibles du tourisme côtier.

1 <http://www.unep.org/greeneconomy/GreenEconomyReport/tabid/29846/Default.aspx> (consulté le 27 novembre 2015).

2 http://www.unep.org/publications/contents/pub_details_search.asp?ID=6234 (consulté le 27 novembre 2015).

Étude de cas 11

Ce projet devrait déboucher sur deux grandes catégories d'initiatives :

- des approches de tourisme durable pour réduire la pollution, la contamination et la dégradation de l'environnement provoqué par le tourisme côtier en Afrique subsaharienne ;
- des mécanismes nationaux et locaux de soutien à la gouvernance et la gestion du tourisme durable et renforcés de manière à favoriser l'adoption des meilleures pratiques et des meilleures technologies disponibles.

Le Kenya met en œuvre des projets de démonstration rattachés aux trois axes thématiques du projet Coast : écotourisme, systèmes de gestion de l'environnement, et gestion des loisirs en milieu marin et corallien. Le site de démonstration du projet Coast au Kenya a privilégié l'organisation d'ateliers de formation et de renforcement des capacités des membres du comité de gestion du site, qui peuvent désormais apporter toute l'aide requise à la mise en œuvre du projet. Le comité a par ailleurs prévu d'acquérir et de distribuer 80 ruches aux groupes communautaires pratiquant l'écotourisme. Il a également permis de réparer six canoës utilisés par les membres de la communauté locale et de construire une promenade naturelle de 100 mètres de long dans une forêt de palétuviers à Dabaso-Mida Creek pour développer les activités d'écotourisme. Son objectif vise aussi à conjuguer écotourisme et techniques respectueuses de l'environnement : plusieurs hôtels appliqueront la méthode de transfert de technologies environnementales (Test) de l'Onudi à la gestion des déchets, les chauffe-eau solaires et, plus globalement, la prise en compte de la gestion de l'environnement dans leur activité.³

Conclusion

L'exemple du Kenya montre comment le développement d'une industrie de l'écotourisme à petite échelle peut procurer des avantages sociaux à une communauté et assurer la création de richesses sans nuire à l'environnement, grâce au renforcement des compétences locales et à l'adoption de nouvelles technologies capables de réduire les impacts environnementaux.

³ <http://coast.iwlearn.org/en/about> (consulté le 27 novembre 2015).

Étude de cas 12

Les avantages découlant des accords sur les poissons

Dans les ZEE des pays d'Afrique de l'Est riverains de l'océan Indien occidental (OIO), les flottes de pêche commerciales – principalement européennes (bateaux senneurs) et asiatiques (palangriers) – ciblent le thon et d'autres espèces pélagiques. Différents mécanismes, tous abondamment utilisés, permettent aux flottes de grande pêche (DWF) d'obtenir un droit d'accès à ces ressources : cela va d'accords de partenariat de pêche (APP) à des co-entreprises entre États de l'OIO et bateaux étrangers, en passant par des accords intergouvernementaux bilatéraux, des changements de pavillon, des affrètements ou d'autres accords de ce type – sans oublier les accords commerciaux privés entre associations ou entreprises étrangères et gouvernements de la région. Ces accords de pêche jouent un rôle important dans la création de richesse dans les pays concernés. Mais les gouvernements n'ont pas toujours les capacités d'en retirer tous les avantages auxquels ils auraient droit. De même, ils manquent souvent de moyens pour contrôler et surveiller les activités de ces flottes.

Le cas de la pêche au thon dans le Pacifique permet de comprendre comment les deux parties – pays accordant les permis et DWF – peuvent profiter au mieux de ce type d'accords. Les Parties à l'Accord de Nauru (PNA) ont introduit un système de contingentement des jours de pêche baptisé Vessel Day Scheme (VDS). Par ce biais, les propriétaires de bateau peuvent acheter et échanger des jours de pêche en mer dans les zones appartenant au groupe des PNA.

L'objectif est de limiter et réduire les prises de certaines espèces ciblées de thon et d'accroître le rendement de la pêche à travers les droits d'accès acquittés par les pays de pêche hauturière (DWFN). Le nombre total de jours de pêche ainsi distribués est fixé par les pays insulaires du Pacifique membres et calculé selon une formule de répartition pour des périodes d'un an et ce, jusqu'à trois ans à l'avance. Le VDS prévoit désormais un versement minimum de 6 000 USD par jour de pêche, ce qui rapporte nettement plus d'argent au groupe des PNA qu'auparavant. Jusque-là, ils étaient en effet rétribués au forfait, une fois par an, pour un volume de prises fixe.

Étude de cas 12

Mais le phénomène très répandu de pêche INN laisse à penser que les pays DWFN captureraient des volumes bien supérieurs. Ce nouveau système garantit une répartition plus équitable des avantages aux pays concernés. Fin 2013, le groupe des PNA a réussi à écouler en Europe des bonites à ventre rayé issues d'une pêche durable certifiée selon des normes internationales, et à en obtenir un prix de vente bien supérieur. Les neuf pays membres du groupe des PNA sont parvenus à mettre fin à la pêche à la senne dans plusieurs enclaves de haute mer, faisant de ces endroits des aires marines protégées en haute mer.¹

Conclusion

Dans le cadre de l'économie bleue et pour tirer le meilleur parti des stocks de poisson des pays, la coopération régionale peut se révéler déterminante pour augmenter les retombées positives des accords de pêche signés avec des pays étrangers.

1 Tamate, J. Australian National University. In Brief 31, 2014. Regionalism: The Experience of the Parties to the Nauru Agreement. http://ips.cap.anu.edu.au/sites/default/files/SSGM%20IB%202014_31.pdf (consulté le 27 novembre 2015).

Étude de cas 13

Madagascar et le développement bleu

En 2015, le président malgache Hery Rajaonarimampianina a appelé de ses vœux la conversion du pays à l'économie bleue pour pouvoir doper l'économie de l'île en s'appuyant sur ses ressources nationales, comme la pêche, la navigation maritime, l'écotourisme et les énergies durables. Avec ses 5 500 kilomètres de côtes, Madagascar bénéficie d'un éventail unique de ressources naturelles côtières et marines. Le pays a déjà démontré avec succès l'efficacité de l'approche de l'économie bleue et les exemples concrets qui suivent permettent de tirer de précieux enseignements. Tous démontrent l'adéquation du concept de l'économie bleue pour s'orienter vers un développement durable, puisqu'elle permet de créer des emplois diversifiés et de renforcer les compétences de manière pérenne. La clé du succès réside dans l'aptitude à apprécier le potentiel commercial puis à prendre les mesures nécessaires pour faciliter le lancement de projets, qui aboutiront d'autant mieux que toutes les parties prenantes auront été mobilisées.

La figure 10 identifie quatre sites, parmi les plus sensibles dédiés au développement bleu, où les projets ont eu des conséquences positives avérées sur l'économie et fait reculer la pauvreté.

Étude de cas 13

Le port d'Ehoala à Tolagnaro (Fort Dauphin) représente un investissement de 260 millions de dollars, assuré via un PPP impliquant le gouvernement malgache, le groupe anglo-australien Rio Tinto (entreprise minière privée qui extrait de l'ilménite et des sables riches en minéraux) et la Banque mondiale. Pendant les trois premières années (2010-2013), le commerce (exportation de produits locaux) et le tourisme (croisière) ont sensiblement profité de cet accord qui, selon l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM), financé par la Banque mondiale, a débouché sur la création de 57 000 emplois. Une fois les travaux du port achevés, la région a connu un essor économique intense, avec l'arrivée de touristes et une demande accrue pour les biens et services locaux, sans oublier la création d'emplois, l'apparition de nouveaux prestataires et le coup de fouet général au commerce. Cet exemple illustre bien les retombées positives d'un investissement lié à l'économie bleue à partir du moment où le projet a été conçu en consultant tous les intéressés et où il bénéficie de moyens financiers durables.¹

Jouissant d'une biodiversité marine particulièrement riche, l'île de Nosy Be est naturellement devenue le premier « point chaud » de l'écotourisme bleu dans la région. Elle offre des activités balnéaires diverses et variées, et elle permet d'observer des espèces emblématiques (baleines, tortues géantes, dauphins, raies manta, etc). Le gouvernement malgache a donc fait de l'île un site prioritaire pour la promotion du tourisme, ce qui permettra de mobiliser des investissements clés notamment pour moderniser l'aéroport international et poser un câble de télécommunications à fibre optique. Ces activités engendrant des externalités environnementales, il importe d'établir des liens durables entre les différents secteurs.

La ville de Mahajanga (ou Majunga) est réputée dans le monde entier pour ses élevages de crevettes. L'élevage industriel des crevettes a démarré dans l'OIO en 1989, avec le projet Aqualma (groupe Unima) à Madagascar. Aujourd'hui, plusieurs entreprises pratiquent la même activité selon les mêmes modalités au Mozambique et en Tanzanie. Le modèle de développement, pérenne, doit beaucoup à la qualité du produit et aux investissements conséquents consentis. Situés dans des zones isolées, les sites de production exigent effectivement de lourds investissements et leur fonctionnement est coûteux. Mais grâce à la haute qualité des produits, ils restent concurrentiels sur les marchés mondiaux. La pratique a démarré sur la côte ouest de Madagascar avant de gagner le Mozambique puis la Tanzanie. Depuis le début, les projets intègrent des activités de développement des communautés locales et font preuve de responsabilité sociale, ce qui a permis de construire des hôpitaux et des écoles, de développer les raccordements électriques et d'améliorer l'alimentation en eau potable, pour le plus grand profit des employés.

1 http://www.carecprogram.org/uploads/events/2014/PPP-Workshop-TOKYO/Related-Materials/009_106_210_Case-study-1-Madagascar.pdf (consulté le 27 novembre 2015).

Étude de cas 13

La responsabilité environnementale fait partie intégrante de l'élevage industriel de la crevette à Madagascar —une attitude reconnue récemment par plusieurs ONG dont le Fonds mondial pour la nature (WWF) et des associations de certification. La surveillance écologique de la baie et les programmes de plantation de palétuviers sont des activités menées périodiquement sur chacun des sites de production. L'intégration verticale totale autorise une traçabilité parfaite, de sorte que les produits obtiennent différents labels, comme le « Label rouge » en France, grâce à un partenariat privé avec le WWF visant à faire reconnaître la gestion sociale et environnementale responsable d'Aqualma. Le projet respecte les recommandations de la FAO telles qu'énoncées dans ses Principes internationaux pour un élevage responsable des crevettes dont l'objectif est de créer une activité lucrative durable.²

Le port de Toamasina (Tamatave) est désormais équipé d'un nouveau quai pour les minerais et les pétroliers, financé par le biais d'un investissement direct étranger dans le cadre du projet de la mine d'Ambatovy (nickel et cobalt). Depuis la privatisation des services de manutention des conteneurs, le complexe portuaire industriel gère désormais plus de 80 % des marchandises transitant par le pays. Le port étant idéalement situé sur la route orientale empruntée par les « géants de la mer » (ces porte-conteneurs de très fort tonnage [VLCS] qui peuvent embarquer plus de 10 000 équivalents 20 pieds [EVP]), le gouvernement malgache a signé un accord de coopération bilatérale avec le Japon, valorisé à 660 millions de dollars, pour agrandir le port et offrir ainsi un tirant d'eau de pratiquement 16 mètres. Ce chantier historique sera réalisé en deux phases sur une période de huit ans (2016-2020 puis 2020-2024) et emploiera des milliers d'ouvriers et quantité de sous-traitants. Il fera du port de Toamasina un acteur incontournable pour les îles de l'océan Indien et permettra ainsi à Madagascar de jouer un rôle clé dans les nouvelles routes maritimes entre l'orient et l'occident, à l'instar de ses rivaux, Port-Louis et Port-Réunion. Sans compter que le développement d'une activité touristique liée aux croisières devrait également contribuer à l'essor du port.³

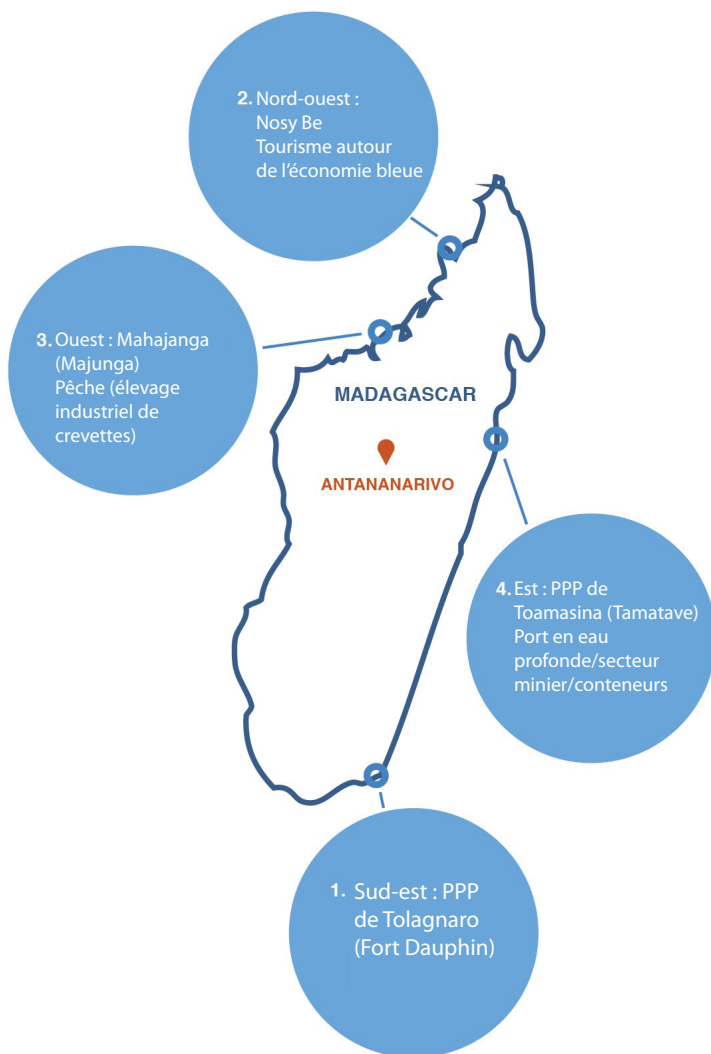
Conclusion

Pour Madagascar, la quatrième île du monde en superficie et la plus vaste de l'OIO, le concept de l'économie bleue fait déjà partie intégrante de son développement et de sa culture. Même si une grande majorité de la population se consacre naturellement à l'agriculture, le renouveau économique du pays passera par l'adoption des solutions bleues qui lui sont offertes par sa flore et sa faune uniques. Madagascar a démontré tout l'intérêt d'une politique dédiée à l'économie bleue, définissant plusieurs secteurs prioritaires (dont la gestion de l'eau) mis en œuvre de manière intégrée — ce qui laisse fort bien présager de l'avenir.

2 Le Groumellec, M., V. Rigolet, P. Duraisamy, M. Vandeputte et V.-M. Rao. *Fish Health Section, Asian Fisheries Society, Diseases in Asian Aquaculture VII*, 291-308, 2011. *Development of the shrimp industry in the Western Indian Ocean - a holistic approach of vertical integration, from domestication and biosecurity to product certification.*

3 <http://www.transport.gov.mg/wp-content/pdf/Port-echo-3.pdf> (consulté le 27 novembre 2015).

Figure 10. Madagascar et ses sites pionniers du développement bleu



Étude de cas 14

La politique d'énergies océaniques de la Corée du Sud

La centrale marémotrice du lac Shiwa, en Corée du Sud, affiche une capacité totale de 254 MW, soit plus que n'importe quelle autre installation de ce type au monde.¹ Mis en service en 2011, le projet est construit sur une digue initialement construite pour aider les agriculteurs à contrer les inondations. Deux facteurs ont rendu possible le déploiement de cette nouvelle infrastructure marémotrice :

1. la stratégie nationale pour une croissance verte mettant la priorité sur les secteurs à haut potentiel
2. la modification de la politique énergétique avec l'introduction en 2010 des normes de portefeuilles d'énergies renouvelables qui stipulaient qu'à l'horizon 2012, 2 % de la production d'électricité devraient provenir de sources renouvelables (puis 8 % en 2020 et 10 % en 2022).²

Ces deux facteurs conjugués (présence de la digue et politique environnementale) ont permis d'exploiter l'énergie de la mer. La conclusion d'un PPP pour investir dans la mise en œuvre du projet a également été déterminante.

Conclusion

Quatre grands enseignements ressortent de cette approche du développement des énergies océaniques : 1) une politique nationale mettant l'accent sur la croissance verte et bleue est cruciale pour susciter le développement des énergies océaniques ; 2) ce développement passe par une révision des politiques énergétiques en vigueur et l'adoption de mesures progressives ; 3) une approche intégrée permet de s'appuyer sur les infrastructures, les synergies et les opportunités existantes ; et 4) la collaboration public-privé facilite le financement du développement des énergies océaniques.

1 http://pemsea.org/eascongress/international-conference/presentation_t4-1_kim.pdf (consulté le 27 novembre 2015).

2 http://www.business.kaist.edu/download/green/Project_RPS.pdf (consulté le 27 novembre 2015).

Étape 5 : Conception de la politique de l'économie bleue

Enjeux en matière de politique, de réglementation et de réforme

La conception de la politique de l'économie bleue et sa mise en œuvre exigent l'existence d'un cadre d'application et de réglementation. Le corpus d'informations découlant de l'explosion des règles non contraignantes pourrait servir de base aux nouvelles lois ou à la réforme des lois en vigueur. Lorsque les cadres institutionnels existants ne sont pas propices à un déploiement abouti de l'économie bleue, une étape de réforme peut être envisagée. Le processus d'élaboration de la politique doit prévoir une phase de consultation pour identifier la nature des éventuelles recommandations sur le plan de la réglementation et de la réforme.

Construction de scénarios

Le cadre de l'économie bleue doit dessiner les scénarios des résultats attendus pour le développement, avec des approches transversales et pragmatiques. Ces scénarios doivent partir de la situation de référence pour tracer son évolution à mesure du déploiement des stratégies et des politiques. Ils peuvent également servir d'incitation à la mise en œuvre des politiques.

Lancement à haut niveau de la politique de l'économie bleue pour s'assurer du soutien et de l'adhésion politiques

Le lancement à haut niveau du processus de formulation de la politique est un signal confirmant le soutien politique, la pertinence, l'adhésion et le droit d'appropriation de ce processus dès ses premières étapes. Il est donc capital d'organiser ce lancement au plus haut niveau de l'État.

Capacités et compétences institutionnelles

Une analyse des capacités et des compétences institutionnelles est vitale pour définir les domaines clés d'intervention relevant de cette politique. Différents instruments analytiques peuvent être utilisés dans ce but.

Échéances et jalons

Le cadre politique doit instituer des jalons quantifiables adossés à des échéances claires et aux actions à mener pour y parvenir. Les points suivants notamment peuvent être pris en compte pour fixer ces échéances et jalons : mesurabilité des

cibles ; mesurabilité des résultats obtenus en direction des cibles ; possibilité de respecter les délais impartis pour atteindre les jalons ; classement des cibles en fonction des délais nécessaires (court, moyen et long termes) ; recensement des moyens nécessaires pour franchir les jalons ; et facilité à établir des partenariats pour y parvenir.

Étape 6 : Mise en œuvre de la politique

Définition des rôles et fonctions des institutions

Le document de politique orientant le processus de mise en œuvre doit définir clairement les rôles et les fonctions des institutions impliquées. La répartition des rôles doit tenir compte : des mandats et capacités des institutions identifiées à accomplir les rôles assignés ; du caractère non redondant des rôles et fonctions ; des modalités pour accomplir conjointement des rôles et fonctions ; de la structure de redevabilité ; et des éventuelles synergies avec les mandats actuels des institutions.

Conception d'un plan d'action

Les modalités de mise en œuvre de la politique de l'économie bleue doivent prévoir une série d'actions clairement définies pouvant conduire ou contribuer à l'atteinte de résultats quantifiables. Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes doivent être parfaitement identifiés, en tenant soigneusement compte des capacités et des ressources pouvant être mobilisées. Le plan doit être organisé de manière à obtenir des résultats rapides positifs pour tous et des résultats stratégiques de moyen et long termes.

Mobilisation des ressources

Le financement de l'économie bleue posera certainement des difficultés, étant donnée sa nature pluridimensionnelle et plurisectorielle, mais aussi le manque de ressources des États africains. Il sera à cet égard crucial que chaque gouvernement hiérarchise ses interventions et établisse, en fonction des priorités, sa base de ressources.

Le document de politique devra présenter une évaluation initiale des moyens nécessaires. Les rôles impartis aux secteurs public et privé, aux partenaires au développement et aux bailleurs de fonds traditionnels et non traditionnels doivent être clairement énoncés. Des perspectives novatrices de mobilisation

des ressources, à l'instar d'une remise à plat du régime fiscal, doivent également être envisagées. La stratégie AIM 2050 de l'UA détaille à cet égard une stratégie qui pourrait servir de référence.

Étape 7 : Suivi et évaluation

Conception d'un cadre de suivi et d'évaluation

Pour être efficace, un système de suivi doit définir les rôles et responsabilités des institutions impliquées. Il doit tenir compte des méthodes en vigueur et reposer, notamment, sur des indicateurs de performance (KPI) fixés d'un commun accord, des plans d'action assortis de délais, des évaluations de la mise en œuvre, des cadres de notification des avancées, des mécanismes d'examen périodique des rapports de suivi et d'évaluation, et des mécanismes de responsabilité de l'évaluation.

Examen périodique des progrès accomplis

L'examen périodique des avancées est un moyen utile de suivre le degré de mise en œuvre des cibles fixées par la politique. Le document de politique doit définir la structure et la nature du processus périodique d'examen, les rôles et fonctions assignés aux institutions, les mécanismes de suivi et la nature du processus de notification. Il doit contenir des propositions relatives à la création éventuelle de mécanismes d'examen périodique entre institutions, dont les conclusions devront être diffusées, pour commentaires et rétroactions. Tout cela renforce le caractère multi-partenarial du processus de formulation de la politique de l'économie bleue et son appropriation par les groupes intéressés, permettant ainsi de procéder aux éventuels ajustements nécessaires.

TROISIÈME PARTIE : ENJEUX TRANSVERSAUX

Partenariats pour des initiatives « bleues » porteuses de transformation

Situation actuelle

La mondialisation actuelle interdit à une nation ou un groupe d'espérer prospérer en restant isolé du reste du monde. C'est particulièrement vrai pour l'économie bleue : les nations entretiennent des liens de réciprocité non seulement à travers leurs échanges commerciaux mais aussi par leurs intérêts et préoccupations géopolitiques, sécuritaires, conjoncturelles, socioéconomiques et politiques, des liens toujours dynamiques et en constante évolution. La convergence de ces différents paramètres est à la base d'un partenariat réussi. Une mauvaise communication peut au contraire entraîner des résultats décevants, voire exacerber les tensions et susciter des conflits.

À l'échelle locale, les synergies et relations entre pays insulaires, pays côtiers et pays enclavés sont la clé d'une sécurité socioéconomique et politique renforcée et d'une intégration régionale accrue. Les CER et les OIG — comme l'Autorité de coordination du transport de transit dans le Corridor Nord (ACTT) et l'Agence de facilitation du transport de transit du Corridor Central (CCTTFA) — ont un rôle clé à jouer pour favoriser cette coopération, à travers des accords et des processus de partenariats consolidés entre elles et entre pays.

La création de partenariats au service de l'innovation est vitale pour engager des initiatives porteuses de transformations, à l'instar de l'économie bleue. La trajectoire suivie actuellement pour établir ces partenariats doit mettre davantage l'accent sur la participation, la responsabilité et l'appropriation. Il faut introduire une forme différente de collaboration entre disciplines et entre secteurs pour donner naissance à une approche plus globale. C'est là une condition indispensable pour l'innovation mais également pour des décisions politiques solides.

Dans un contexte de l'économie bleue, l'Afrique est à la fois pourvoyeuse et en attente de connaissances, de compétences et de capacités opérationnelles dans cinq axes centraux de l'innovation :

- innovations technologiques .
- innovations scientifiques .
- innovations sociales .
- innovations sur le plan de la politique et de la gouvernance .
- innovations budgétaires et économiques.

À mesure que l'Afrique développe son économie bleue, chaque pays doit s'approprier sa propre transformation économique, en dehors de toute ingérence extérieure.

Enjeux

Coopération et partenariats sont les maîtres mots de toute initiative de parties prenantes souhaitant travailler ensemble et partager leurs aspirations et leurs attentes. Les partenariats actuellement tissés en Afrique sont parfois fragmentés, déséquilibrés et sans envergure stratégique. Les États, les CER, les OIG et les organisations panafricaines peuvent surmonter les difficultés actuelles en nouant des partenariats pour l'économie bleue qui leur donnent les moyens de participer ensemble au recensement des ressources et au comblement des lacunes en matière d'information. Dans ces instances et dans leurs relations entre elles, partout dans le monde des préoccupations et des freins géopolitiques et sécuritaires croissants menacent souvent la portée et la pérennité des résultats des partenariats.

Les partenariats en place pour l'économie bleue doivent aussi surmonter les problèmes liés à l'adoption d'une vision commune, la synchronisation des priorités et des attentes, la mise en place de mécanismes de collaboration et de coordination, l'instauration de processus de facilitation et la construction d'une compréhension plus fine et d'un consensus entre les enjeux et les opportunités émergents en lien avec l'économie bleue. Les aspects novateurs et durables des cadres de partenariats et de coopération ne sont pas toujours pleinement inscrits dans les processus politiques, ce qui empêche les acteurs clés (États, CER, OIG, groupes de la société civile) de planifier correctement leurs ressources humaines et financières.

Actuellement, le coût des interventions pour l'économie bleue, assez élevé car elles sont gourmandes en capacités, notamment pour la RD, peut effectivement être couvert par des partenariats et des alliances originaux et durables au service de l'action.

Opportunités

L'économie bleue souligne le rôle de l'intégration régionale et infrarégionale pour un développement plus efficace. Elle reconnaît par ailleurs l'importance de la coordination avec des organisations régionales et infrarégionales, qu'il s'agisse de la CUA, de la Cédéao, de la CAE, de l'Igad, du Comesa, de la CDAA, de la CEEAC, de la Cemac, de la CEN-SAD ou encore de l'UMA. Le Nepad, la BAfD, d'autres banques régionales de développement mais également la CAE ont eux aussi un rôle crucial à jouer pour soutenir l'essor de l'économie bleue en Afrique.

D'autant que l'économie bleue offre des perspectives de coopération sud-sud et triangulaire qui pourraient aider les États africains désireux de s'atteler aux enjeux du développement et de promouvoir le progrès économique et social. À l'échelon international, des institutions comme la Banque mondiale, la BERD, la Nouvelle banque de développement (ex-Banque de développement des BRICS), l'Unesco, le PNUE et, plus généralement, la communauté du développement et, notamment les centres d'excellence, pourraient jouer un rôle dans la mobilisation des ressources et la création de partenariats.

L'économie bleue est l'occasion de mettre en place différentes formes de coopération et de collaboration, y compris des PPP. Ces accords démontrent tout l'intérêt de la coopération pour échanger et conforter les capacités techniques dans des domaines comme la cartographie, l'exploration des ressources minérales, le développement des énergies, la pêche, l'aquaculture, l'environnement, le transport aérien et maritime ou encore la sécurité portuaire. Ils soulignent l'importance du renforcement de la coopération scientifique et technique dans des domaines d'intérêt et des propositions d'actions conjointes. À cet égard, il faut des partenariats efficaces, novateurs et aussi ouverts que possible pour pouvoir assurer de manière continue le renforcement des capacités, les transferts de technologie mais aussi la RD (étude de cas 15).

L'importance d'une RD solide sous-tend toutes les dimensions de l'économie bleue. Le développement de l'économie bleue doit être solidement ancré dans

des connaissances scientifiques en matière d'innovations technologiques, de compréhension de l'impact du changement climatique sur les ressources marines et d'accumulation des meilleures connaissances tirées de projets et d'évolutions en lien avec l'économie bleue d'un point de vue écologique et social. Il importe de mettre en place des plateformes de connaissances pour partager et échanger données et meilleures pratiques à l'échelle de la région et du continent afin d'apporter des éléments aux décideurs et de favoriser la coopération régionale. Les obstacles à une RD réussie autour de l'économie bleue ne résident pas seulement dans le manque de connaissances scientifiques (ce à quoi les universités, les entreprises, les ONG et les instituts de recherche doivent s'atteler en se lançant dans des recherches pointues et en mettant sur pied des laboratoires d'idées et des centres intellectuels de premier plan) : ils doivent aussi beaucoup aux problèmes de financements, publics et privés.

On sait par exemple que la science marine et la recherche scientifique marine sont indispensables pour préserver efficacement le milieu marin et exploiter durablement les océans et leurs ressources. La CNUDM stipule que les États et les organisations internationales compétentes doivent promouvoir et faciliter la recherche scientifique marine, y compris à travers diverses formes de coopération. Au fil des années, des progrès impressionnants ont été obtenus dans les sciences marines, notamment avec la découverte de nouvelles espèces (comme les ressources génétiques marines) et de nouvelles propriétés océaniques, sans oublier de nouveaux produits minéraux et autres hydrates de gaz naturel qui, tous, offrent quantité d'applications et d'usages dans une palette de secteurs relevant de l'économie bleue. L'étude de cas 15 décrit une initiative de coopération scientifique dans l'océan Atlantique Sud.

Étude de cas 15

Coopération scientifique

L'institut brésilien de recherche en océanographie et hydrographie (INPOH) est le fruit d'un programme de coopération pour des campagnes intégrées de relevés en haute mer. Il suppose une coopération scientifique, économique, stratégique et écologique des pays riverains de l'Atlantique Sud. Il a pour objectifs de mener à bien une étude scientifique intégrée des caractéristiques de cet océan reposant sur des approches géoscientifiques, biologiques, chimiques et physiques ; d'acquérir une compréhension de l'histoire géologique de cette zone et de la dynamique des écosystèmes associés ; de recenser les ressources minérales et biotechnologiques présentant un intérêt économique ; et de collecter des données de référence en appui à une utilisation durable et à la conservation des écosystèmes marins. La priorité de l'INPOH est de réaliser une étude intégrée de la dorsale médio-océanique située entre 13° et 26° de latitude sud, dans le but de repérer les zones propices à l'extraction minière et à la prospection biologique. Le projet prévoit l'étude des écosystèmes connexes ainsi que l'identification des zones à protéger et préserver. Il privilégie par ailleurs la collecte d'informations, la production de données et l'élaboration de politiques et de stratégies publiques dans l'océan Atlantique Sud.

Conclusion

Ce programme est un cas intéressant de coopération pour des relevés intégrés en mer mais aussi pour une recherche intégrée en appui au développement durable.

Orientations politiques

Les États pourraient envisager les options et approches suivantes dans le but d'installer des partenariats efficaces et durables au service d'un développement ancré autour de l'économie bleue :

- identifier tous les processus et initiatives en lien avec l'économie bleue, pour y prendre part (sommets, conférences ou plateformes sociales par exemple), ainsi que les parties prenantes et les institutions clés .
- exploiter la coopération sud-sud et triangulaire, en collaborant notamment avec les bailleurs de fonds traditionnels et les organisations multilatérales dans le but de favoriser les initiatives sud-sud grâce à l'accès à des financements, à la formation, à la gestion, aux transferts de technologie et toute autre forme de soutien .

- tirer le meilleur parti des PPP, à travers notamment l'identification, la conception et le renforcement des partenariats pour la recherche, la conception de produits et de concepts, les échanges mutuels et convenus de propriété intellectuelle et de ressources financières, humaines ou en nature .
- instituer un réseau pour la création de connaissances sur l'économie bleue au service de l'action, étayé par une plateforme d'innovation en ligne dans le but de stimuler des recherches sur les besoins d'innovation clé en lien avec l'économie bleue .
- constituer un réseau de parties prenantes et d'acteurs du changement pour permettre aux responsables de se réunir, de discuter, de tirer les enseignements de l'expérience et d'inventer des solutions adaptées aux enjeux locaux, nationaux, régionaux et continentaux .
- réfléchir à la manière dont de nouvelles stratégies d'enseignement supérieur pourraient faire émerger une économie bleue durable, qui bénéficiera aux générations futures. Cela pourrait passer par la mise en place de programmes novateurs attirant des étudiants de divers horizons universitaires et sociaux et permettant de former une nouvelle génération de dirigeants convertis à l'économie bleue .
- optimiser les partenariats visant à faire émerger une « Afrique pour l'Afrique ». Les CER, les OIG et les États pourraient plaider pour des partenariats axés sur les résultats dans le cadre de l'Agenda 2063 et de la stratégie AIM 2050 de l'UA. Les effets de ces partenariats sur la construction d'un savoir et l'intégration socioéconomique et politique à tous les niveaux pourraient contribuer à inventer un nouveau paradigme géopolitique centré sur l'Afrique et tenant compte de tous les aspects du développement durable .
- mettre en place les modalités qui permettront aux partenaires de passer en revue avec cohérence et détermination la justification, les mandats, les rôles et responsabilités des parties en présence, y compris les enjeux et les priorités émergents ainsi que la redéfinition des programmes d'action et les objectifs et impacts attendus.

Communication et diffusion

La conception et le déploiement d'une stratégie efficace de communication et de diffusion sont essentielles pour le succès du processus de formulation et de mise en œuvre de la politique de l'économie bleue.

Une stratégie de communication et de diffusion joue un rôle clé pour mobiliser concrètement les parties prenantes dans l'élaboration et la diffusion de messages et le partage des résultats obtenus. Un cadre pourrait être mis en place dans lequel le volet « communication autour de l'économie bleue » serait plus efficacement employé et pleinement intégré afin de peser davantage sur les résultats et les impacts d'ensemble des projets.

La conception d'un plan exhaustif de communication impliquant dès le début toutes les parties prenantes (partenaires, acteurs et agents de changement) est un gage de leur mobilisation. Cela peut aussi permettre de renforcer les stratégies de communication en place dans les différentes institutions ou de repérer les lacunes. Cela peut également soutenir les capacités de sensibilisation de chaque groupe et institution encore mal dotés en la matière. La formulation d'un tel plan peut se faire progressivement :

- **première étape : lancer une activité et définir son champ d'action** — un atelier de communication réunissant les différentes parties prenantes pourrait être organisé au moment de lancer une activité en lien avec l'économie bleue. Cet atelier rassemblerait des spécialistes de la communication et d'autres parties prenantes, appelés à collaborer .
- **deuxième étape : établir des liens entre les connaissances et les individus** — le groupe de communication pourrait œuvrer à la constitution d'une communauté de pratiques dédiée, par le biais d'échanges et de soutien à des réseaux de communication appelés à perdurer une fois le projet achevé .
- **troisième étape : partager les succès et les perspectives** — le groupe de communication peut mettre en place des mécanismes de partage des connaissances pour garantir la constance des opérations de conservation et de communication une fois le projet achevé.